

SICAV de droit français

LAZARD EQUITY SRI

RAPPORT ANNUEL

au 30 septembre 2025

Société de Gestion : Lazard Frères Gestion SAS
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : Ernst & Young et Autres

Lazard Frères Gestion SAS - 25 rue de Courcelles - 75008 - Paris

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	10
3. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	11
4. Rapport de gestion	13
5. Informations réglementaires	22
6. Certification du Commissaire aux Comptes	27
7. Comptes de l'exercice	33
8. Texte des résolutions	75
9. Annexe(s)	76
Information SFDR	77
Loi Energie Climat (LEC)	88

1. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

FORME JURIDIQUE

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

CLASSIFICATION

Actions de pays de la zone euro.

MODALITES D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables sont constituées par :

le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le revenu net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

1) les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1) et 2) peuvent être capitalisées et/ou distribuées et/ou reportées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Affectation des sommes distribuables

Actions PC EUR , RC EUR , RC H-USD , RC H-CHF , UC EUR , UC H-USD , UC H-GBP , UC H-CHF, UB C EUR, MC EUR

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception des sommes qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Actions PD EUR , RD EUR

Le revenu net est intégralement distribué et l'affectation des plus-values nettes réalisées est décidée chaque année par l'Assemblée Générale. Elle peut distribuer des acomptes.

OBJECTIF DE GESTION

Action PC EUR, Action PD EUR, Action RC EUR, Action RD EUR, Action UC EUR, Action UB C EUR, Action MC EUR

L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR), sur la durée de placement recommandée une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : Eurostoxx exprimé en Euro, dividendes ou coupons nets réinvestis, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance.

Action RC H-USD, Action UC H-USD

L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR) sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : Eurostoxx exprimé en USD, dividendes ou coupons nets réinvestis, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance. La performance des actions pourra être impactée par les coûts éventuels de couverture contre le risque de change.

Action RC H-CHF, Action UC H-CHF

L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR), sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : Eurostoxx exprimé en CHF, dividendes ou coupons nets réinvestis, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance. La performance de l'action pourra être impactée par les coûts éventuels de couverture contre le risque de change.

Action UC H-GBP

L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR), sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : Eurostoxx exprimé en GBP, dividendes ou coupons nets réinvestis, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance. La performance de l'action pourra être impactée par les coûts éventuels de couverture contre le risque de change.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Action PC EUR, Action PD EUR, Action RC EUR, Action RD EUR, Action UC EUR, Action UB C EUR, Action MC EUR

Eurostoxx

L'indice Eurostoxx, exprimé en Euro est constitué des plus grandes sociétés cotées de la zone Euro, pondérées en fonction de la capitalisation boursière.

Les données sont disponibles sur : www.stoxx.com

Code Bloomberg : SXXT Index

Action UC H-GBP

Eurostoxx Hedged GBP

L'indice Eurostoxx Hedged GBP, couvert contre le risque de change avec comme devise de référence le GBP est constitué des plus grandes sociétés cotées de la zone Euro, pondérées en fonction de la capitalisation boursière.

Les données sont disponibles sur : www.stoxx.com

Code Bloomberg : SXXT Index

Action RC H-USD, Action UC H-USD

Eurostoxx Hedged USD

L'indice Eurostoxx Hedged USD, couvert contre le risque de change avec comme devise de référence le USD est constitué des plus grandes sociétés cotées de la zone Euro, pondérées en fonction de la capitalisation boursière.

Les données sont disponibles sur : www.stoxx.com

Code Bloomberg : SXXT Index

Action RC H-CHF, Action UC H-CHF

Eurostoxx Hedged CHF

L'indice Eurostoxx Hedged CHF, couvert contre le risque de change avec comme devise de référence le CHF est constitué des plus grandes sociétés cotées de la zone Euro, pondérées en fonction de la capitalisation boursière.

Les données sont disponibles sur : www.stoxx.com

Code Bloomberg : SXXT Index

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

1. Stratégies utilisées

La Sicav sera investie et exposée à hauteur de 90% en actions de la zone euro.

A) La gestion ISR :

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

L'OPC est géré conformément aux principes du label ISR défini par le Ministère de l'Economie et des Finances français. La prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) influence l'analyse des sociétés en portefeuille, la sélection des titres et leur pondération.

Dans le cadre de la construction du portefeuille et de l'appréciation des critères extra financiers, l'équipe de gestion s'appuie sur sa propre analyse interne des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) ainsi que sur les services de notre partenaire ESG.

Les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne fondée sur une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...). Elle prend en compte les principales incidences des entreprises en matière de durabilité ou Principal Adverse Impacts (émissions carbone, consommation d'énergie, consommation d'eau, production de déchets) et les risques susceptibles d'affecter leur propre durabilité ou Sustainability Risks (risques réglementaires et physiques, risque de réputation grâce, entre autres facteurs, au suivi des controverses).

Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont publiées dans les reportings périodiques SFDR de l'OPC.

Des informations complémentaires figurent également dans le code de transparence de la société de gestion consultable sur le site www.lazardfreresgestion.fr.

Dans le cadre de la gestion ISR, les analystes-gestionnaires s'assurent du maintien d'une notation ESG externe supérieure à celle d'un univers d'investissement du fonds constitué de l'ensemble des entreprises cotées de la zone euro dont la capitalisation boursière est supérieure ou égale à 2 milliards d'euros, après élimination des 25% des valeurs les moins bien notées à partir du 01/01/2025 et des 30% des valeurs les moins bien notées à partir du 01/01/2026.

L'OPC adopte une approche « best-in-class » sur le thème des Ressources Humaines. Les analystes-gestionnaires s'engagent à ce que plus de 80% des entreprises du portefeuille aient une note Ressources Humaines supérieure à la moyenne de leur secteur.

Le département de contrôle des risques s'assure du respect de ces critères.

Le taux d'analyse extra-financière par un prestataire de données ESG externe est supérieur ou égal à 90%.

B) Le filtre financier :

Le choix des valeurs repose sur une analyse financière qui met l'accent sur 3 éléments essentiels : la rentabilité, la croissance et l'évaluation.

- La rentabilité économique est la capacité d'une entreprise à créer de la valeur sur le long terme. Elle est mesurée par le retour sur capitaux employés (immobilisations corporelles et incorporelles, goodwill, besoin en fond de roulement).
- La croissance est la capacité d'une entreprise à faire croître ses capitaux employés tout en conservant un niveau de rentabilité au moins égal à ce qu'il a été historiquement.
- L'évaluation est une approche multicritères (multiples historiques, DCF, multiples comparables) : nous sommes très exigeants et disciplinés sur l'évaluation. Nous considérons que cela est indispensable pour que la performance économique se transforme en performance boursière.

Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie"

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution,
- Protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%.

Reporting ISR

L'OPC s'engage à avoir une meilleure performance que son benchmark sur les indicateurs suivants :

- Intensité carbone (Tonnes CO₂eq/M€ Chiffre d'Affaires).
- Ratio de la rémunération du CEO rapportée à la rémunération moyenne des employés.

2. Actifs hors dérivés

Actions :

90% minimum de l'actif net en actions négociées sur les marchés de la zone euro.

Titres de créance et instruments :

Titres de créances négociables français et étrangers (principalement des Bons du Trésor français et des BTAN) à hauteur de 10% maximum de l'actif net. Ces titres peuvent être de tout rang, de toute forme et de toutes devises. La répartition privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités. Aucun critère de qualité de signature minimale n'est retenu. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation mais procède à sa propre analyse afin d'évaluer la qualité de crédit des titres entrant dans le portefeuille.

OPC :

Dans la limite de 10% maximum de l'actif net, des OPCVM français ou étrangers et/ou des FIA français ou établis dans l'UE respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Comofi, et/ou des Fonds d'investissement étrangers respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Comofi, si ces Fonds investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Tous les OPC peuvent être gérés par Lazard Frères Gestion SAS.

3. Instruments dérivés

- Nature des marchés d'intervention :

- réglementés
- organisés
- de gré à gré

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- actions
- taux
- change
- crédit
- autres risques

- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitée à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture
- exposition
- arbitrage
- autre nature

- Nature des instruments utilisés :

futures :

- sur actions et indices actions
- sur taux
- de change
- autres

options :

- sur actions et indices actions
- sur taux
- de change
- autres

- swaps** :
- swaps d'actions
- swaps de taux
- swaps de change
- swap de performance

- change à terme**
- dérivés de crédit**
- autre nature**

- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
- couverture partielle ou générale du portefeuille, de certains risques, titres
- reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs
- augmentation de l'exposition au marché
- maximum autorisé et recherché
- autre stratégie

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Les opérations de dépôts peuvent être utilisées dans la gestion de l'OPC dans la limite de 10% de son actif.

6. Emprunts d'espèces

L'OPC peut faire appel aux emprunts d'espèces dans son fonctionnement dans la limite de 10% de son actif net pour répondre à un besoin ponctuel de liquidités.

7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Néant.

8. Information sur les garanties financières

Dans le cadre d'opérations sur dérivés négociés de gré à gré, et conformément à la position AMF 2013-06, l'OPC peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces. Le collatéral espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables. L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe. Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion.

Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

▪ Risque de perte en capital

L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué lors du rachat.

▪ Risque lié à la gestion discrétionnaire

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés. La performance de l'OPC dépend à la fois de la sélection des titres et OPC choisis par le gérant et à la fois de l'allocation opérée par ce dernier. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les valeurs les plus performantes et que l'allocation faite ne soit pas optimale.

▪ Risque action

La variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPC. En période de baisse du marché actions, la valeur liquidative de l'OPC peut baisser.

- **Risque lié à la capitalisation**

Sur les valeurs de petites et moyennes capitalisations le volume des titres traités en bourse est réduit, les mouvements de marchés peuvent donc être plus marqués que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut baisser rapidement et fortement.

- **Risque de liquidité**

Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur les marchés, ne puisse absorber les volumes de transactions. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix ou de délais auxquelles l'OPC peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

- **Risque lié aux instruments financiers dérivés**

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPC d'instruments financiers à terme (dérivés). L'utilisation de ces contrats financiers peut induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus importante que celle des marchés ou des sous-jacents sur lesquels l'OPC est investi.

- **Risque de change**

L'OPC peut investir dans des titres et OPC eux-mêmes autorisés à acquérir des valeurs libellées dans des devises autres que la devise de référence. La valeur de ces actifs peut baisser si les taux de change varient, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Dans le cas de parts (ou actions) hedgées libellées dans une devise autre que la devise de référence, le risque de change est résiduel du fait de la couverture systématique, entraînant potentiellement un écart de performance entre les différentes parts (ou actions).

- **Risque de durabilité**

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

- **Risque lié aux investissements ESG et limites méthodologiques**

Les critères extra-financiers peuvent être intégrés au processus d'investissement à l'aide de données fournies par des prestataires externes ou directement reportées par nos analystes, notamment dans notre grille d'analyse propriétaire ESG. Les données peuvent être incomplètes ou inexactes étant donné l'absence de normes internationales ou de vérification systématique par des tiers externes. Il peut être difficile de comparer des données car les émetteurs ne publient pas obligatoirement les mêmes indicateurs. L'indisponibilité des données peut également contraindre la gestion à ne pas intégrer un émetteur au sein du portefeuille. Par conséquent, la société de gestion peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons extra-financières quelles que soient les opportunités de marché.

- **Risque de taux**

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts. Ce risque est mesuré par la sensibilité. A titre d'exemple le prix d'une obligation tend à évoluer dans le sens inverse des taux d'intérêt. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Tous souscripteurs recherchant une exposition au risque actions.

Il est fortement recommandé aux souscripteurs de diversifier suffisamment leurs investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPC.

Information relative aux investisseurs russes et biélorusses

Compte tenu des dispositions du règlement UE n° 833/2014 modifié par le règlement UE n° 2022/328 et du règlement CE n° 765/2006 modifié par le règlement (UE) n°2022/398, la souscription de parts ou actions de cet OPC est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie. Cette interdiction ne s'applique pas aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union européenne. Cette interdiction restera effective aussi longtemps que la Réglementation sera en vigueur.

Informations relatives aux investisseurs américains :

L'OPC n'est pas enregistré en tant que véhicule d'investissement aux Etats-Unis et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrées au sens du Securities Act de 1933 et, ainsi, elles ne peuvent pas être proposées ou vendues aux Etats-Unis à des Restricted Persons, telles que définies ci-après.

Les Restricted Persons correspondent à (i) toute personne ou entité située sur le territoire des Etats-Unis (y compris les résidents américains), (ii) toute société ou toute autre entité relevant de la législation des Etats-Unis ou de l'un de ses Etats, (iii) tout personnel militaire des Etats-Unis ou tout personnel lié à un département ou une agence du gouvernement américain situé en dehors du territoire des Etats-Unis, ou (iv) toute autre personne qui serait considérée comme une U.S. Person au sens de la Regulation S issue du Securities Act de 1933, tel que modifié.

FATCA :

En application des dispositions du Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA ») applicables à compter du 1^{er} juillet 2014, dès lors que l'OPC investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les capitaux et revenus tirés de ces investissements sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%.

Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines (« foreign financial institutions ») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera à l'autorité fiscale américaine (« Internal Revenue Service »).

L'OPC, en sa qualité de foreign financial institution, s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPC dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de sa capacité à prendre des risques, ou, au contraire, à privilégier un investissement prudent.

Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Sicav **LAZARD EQUITY SRI** (Code ISIN : FR0000003998), en date du 20/12/2024, a décidé la modification de l'article 27 des Statuts « Modalités d'affectation du résultat et des sommes distribuables » :

- Le terme « résultat net » a été remplacé par le terme « revenu net » dans la documentation juridique de la SICAV, conformément à la rédaction de l'article L.214-17-2 du COMOFI sur les sommes distribuables.

➤ **Date d'effet : 21/12/2024**

Le Conseil d'administration de la Sicav **LAZARD EQUITY SRI** (Code ISIN : FR0000003998), en date du 04/11/2024, a décidé la mise à jour du prospectus afin d'indiquer que le label ISR allait passer à la V3.

➤ **Date d'effet : 02/01/2025**

Le Conseil d'administration de la Sicav **LAZARD EQUITY SRI** (Code ISIN : FR0000003998), en date du 04/11/2024, a décidé la création d'une action « M » réservée aux Plans d'Epargne Collectifs et /ou aux rémunérations différées des entités françaises du Groupe Lazard.

➤ **Date d'effet : 17/02/2025**

3. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Section sur le gouvernement d'entreprise (RGE)

I. Liste des mandats exercés dans des sociétés anonymes (SA) et/ou sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) ayant leur siège sur le territoire français

Noms des Administrateurs (personnes physiques en fonction au 30/09/2025)	Nombre de mandats (SICAV/SA)	Liste des mandats et fonctions dans des SA et des SICAV
M. Bernard Devy	1	- Président du Conseil d'Administration de la Sicav Lazard Equity SRI
M. Axel Laroza <i>Associé Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	3	- Président du Conseil d'Administration de la Sicav Lazard Actifs Réels - Directeur Général Administrateur de la Sicav Lazard Equity SRI - Directeur Général Délégué Administrateur de la Sicav Lazard Europe Concentrated
M. François de Saint-Pierre <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	5	- Président du Conseil d'Administration de la Sicav Objectif Monde Sicav - Président Directeur Général de la Sicav Objectif Gestion Mondiale - Administrateur de la Sicav Lazard Small Caps Euro - Administrateur de la Sicav Lazard Equity SRI - Administrateur de la Sicav T3SO
M. Jean-Pierre Thomas	1	- Administrateur de la Sicav Lazard Equity SRI
Mme Monica Nescout <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	5	- Administrateur de la Sicav Norden SRI - Administrateur de la Sicav Lazard Small Caps Euro - Administrateur de la Sicav Lazard Funds (Sicav à compartiments) - Administrateur de la Sicav Lazard Equity SRI - Administrateur de la Sicav Lazard Convertible Global
Mme Fabienne de La Serre <i>Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	3	- Administrateur de la Sicav Mahe - Administrateur de la Sicav Lazard Equity SRI - Directeur Général Administrateur de la Sicav Guilactions
M. Paul Castello <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	5	- Administrateur de la Sicav Lazard Euro Short Duration SRI - Administrateur de la Sicav Lazard Equity SRI - Administrateur de la Sicav Norden Small - Administrateur de la Sicav Lazard Funds (Sicav à compartiments) - Directeur Général Administrateur de la Sicav Lazard Convertible Global
M. Scander Bentchikou <i>Associé Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	2	- Administrateur de la Sicav Lazard Equity SRI - Administrateur de la Sicav Lazard Europe Concentrated

II. Jetons de Présence

Membres du Conseil d'Administration	Montant des jetons de présence versé par la Sicav
M. Bernard Devy	€ 8.764
M. Axel Laroza <i>Associé Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	0
M. François de Saint-Pierre <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	0
AG2R-Agirc Arrco	€ 2.286
AUDIENS Prévoyance	€ 2.286
C.F.D.T.	€ 2.286
M. Jean-Pierre Thomas	€ 2.286
Mme Monica Nescaut <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	0
Mme Fabienne de La Serre <i>Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	0
M. Paul Castello <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	0
M. Michel Piermay	€ 3.049
M. Scander Bentchikou <i>Associé Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	0

III. Conventions visées à l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce

La sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

IV. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce

Aucune délégation relevant de l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

V. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

4. RAPPORT DE GESTION

PERFORMANCE

- La performance de l'action PC (FR0000003998) sur la période est de 10,42%.
- La performance de l'action UC (FR0013204179) sur la période est de 10,76%.
- La performance de l'action RC (FR0013204187) sur la période est de 9,63%.
- La performance de l'action PD (FR0010990606) sur la période est de 10,42%.
- La performance de l'action RD (FR0013318730) sur la période est de 9,63%.
- La performance de l'action UB C EUR (FR001400NKM6) sur la période est de 10,95%.

Création de l'action MC EUR le 26 mars 2025 :

- La performance de l'action MC EUR (FR001400WNG3) sur la période est de 2,77%.

Création des trois actions hedgées le 3 septembre 2025 :

- La performance de l'action UC H-GBP (FR0013204195) sur la période est de 3,37%.
- La performance de l'action UC H-USD (FR0013204203) sur la période est de 4,27%.
- La performance de l'action UC H-CHF (FR0013204229) sur la période est de 3,27%.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

La performance de l'indice sur la période est de 15,86%.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Au cours des douze derniers mois, l'environnement économique a connu de profonds changements. Les États-Unis ont annoncé une forte augmentation des droits de douane sur leurs importations, rompant avec l'ordre économique établi depuis quarante ans. Dans le même temps, les agissements de Donald Trump ont ravivé les débats sur l'indépendance de la Réserve Fédérale. En Europe, l'Allemagne a opéré un tournant radical en matière de politique budgétaire, avec l'annonce d'un plan de soutien de grande ampleur. En parallèle, l'instabilité géopolitique a mis en évidence la dépendance de l'Europe à l'égard de ses partenaires traditionnels, conduisant les pays européens à accélérer le développement de leurs capacités militaires et de leurs industries de défense.

La bonne nouvelle est que l'économie mondiale s'est avérée plus résiliente que prévue face au choc protectionniste. Aux États-Unis, la demande intérieure est restée solide, en partie grâce aux investissements dans le secteur de l'intelligence artificielle. Cependant, le marché du travail a commencé à montrer des signes de retournement à partir de l'été 2025, conduisant la Réserve fédérale à reprendre ses baisses de taux après neuf mois de pause, malgré une inflation toujours élevée. En Europe, la croissance a bien résisté, avec toutefois des performances contrastées pour les principaux pays. Dans ce contexte, la Banque centrale européenne a interrompu ses baisses de taux, alors que l'inflation est revenue proche de la cible. En Chine, la croissance s'est stabilisée sur un rythme supérieur à 5%.

Sur cette toile de fond, les indices actions ont enregistré une solide progression, malgré une phase de volatilité extrême après les annonces tarifaires américaines d'avril 2025. Les rendements à dix ans des obligations souveraines se sont tendus, davantage en Europe qu'aux États-Unis, tandis que les spreads des pays périphériques de la zone euro se sont resserrés. S'agissant des devises, la tendance a été marquée par une nette appréciation de l'euro face à la plupart des devises, notamment contre le dollar et le yen. Les matières premières ont globalement progressé, malgré une baisse du prix du pétrole.

Economie

Depuis le début de son mandat en janvier 2025, Donald Trump a multiplié les annonces sur les droits de douane, avec des dispositifs variés selon les pays et les secteurs, des décisions soudaines, des suspensions temporaires et des exemptions.

Le 2 avril 2025, les Etats-Unis ont imposé des droits de douane considérables à l'encontre de la plupart des pays, lesquels ont été partiellement suspendus pour une période de 90 jours le 9 avril 2025. À la suite de ces annonces, les tensions commerciales avec la Chine se sont accentuées à la mi-avril 2025, jusqu'à la conclusion d'une trêve commerciale début mai 2025.

L'été 2025 a ensuite été marqué par la signature de plusieurs accords bilatéraux, avec des taux de 15% pour l'UE et le Japon. Le 31 juillet 2025, les droits de douane réciproques annoncés le 2 avril ont été ajustés. Fin septembre 2025, le taux moyen des droits de douane américains atteignait près de 18%, soit un plus haut depuis 1934.

La croissance américaine est restée solide à +2,1% sur un an au deuxième trimestre 2025, soutenue par la consommation des ménages et la dynamique de l'investissement dans l'intelligence artificielle. Cependant, le marché du travail a commencé à montrer des signes de retournement à partir de l'été 2025, les créations d'emplois marquant le pas. Le taux de chômage est toutefois demeuré faible à 4,3%. L'inflation globale a légèrement accéléré à +2,9% sur un an, tandis que l'inflation sous-jacente s'est modérée à +3,1%, les hausses de droits de douane n'ayant eu qu'un impact modéré sur les prix.

La Réserve Fédérale a procédé à deux baisses de taux de 25 points de base à la fin de l'année 2024. Les mauvais chiffres de l'emploi publiés à l'été 2025 ont conduit à une reprise des baisses de taux en septembre 2025, avec une réduction de 25 points de base à 4,00-4,25%. S'agissant des mesures non-conventionnelles, la Réserve Fédérale a annoncé un ralentissement du rythme de réduction de son bilan en mars 2025, au rythme maximum de 40 Mds USD par mois.

A l'été, le congrès américain a adopté le projet de loi budgétaire porté par Donald Trump.

Dans la zone euro, la croissance du PIB est restée solide à +1,5% en glissement annuel au deuxième trimestre 2025, portée par la vigueur de la demande domestique. Les performances économiques ont toutefois été contrastées entre les grandes économies : +3,1% en Espagne, +0,8% en France, +0,4% en Italie et -0,2% en Allemagne. Le taux de chômage est resté proche des plus bas à 6,3%. L'inflation globale est remontée à +2,2% sur un an, tandis que l'inflation sous-jacente s'est modérée à +2,3%.

Après six baisses consécutives de 25 points de base, la BCE a fait une pause en juillet et septembre 2025, ramenant le taux de dépôt à 2,00% en fin de période.

En Allemagne, le chancelier Olaf Scholz a perdu le vote de confiance du Bundestag le 16 décembre 2024, à la suite du départ du FDP de la coalition gouvernementale en novembre. Cette défaite a conduit à la tenue d'élections fédérales anticipées le 23 février 2025, qui ont abouti à la formation d'une grande coalition entre la CDU/CSU et le SPD, ainsi qu'à l'élection de Friedrich Merz au poste de chancelier. Début mars 2025, ce nouveau gouvernement a annoncé un plan de relance budgétaire historique : un fonds de 500 milliards d'euros (11,6% du PIB) pour moderniser les infrastructures sur 12 ans, une augmentation des dépenses militaires, potentiellement illimitée, et la possibilité pour les Lander d'accroître leur déficit.

En France, le premier ministre Michel Barnier a été renversé par une motion de censure le 4 décembre 2024. François Bayrou lui a succédé le 13 décembre 2024, mais a été contraint de démissionner après l'échec d'un vote de confiance le 8 septembre 2025. Sébastien Lecornu lui a succédé le 9 septembre 2025.

En Chine, la croissance du PIB a bien résisté à +5,2% en glissement annuel au deuxième trimestre 2025. La demande domestique est restée pénalisée par la crise immobilière, mais la consommation des ménages a bénéficié des mesures de soutien publiques. Dans le même temps, la hausse des exportations vers le reste du monde a partiellement compensé le recul des ventes vers les États-Unis. Cependant, la demande intérieure s'est nettement affaiblie à partir de l'été 2025 et le déflateur du PIB a enregistré sa plus longue période de baisse depuis la fin des années 1990, à -1,2% en glissement annuel au deuxième trimestre. Pour contrer ces pressions déflationnistes, les autorités ont intensifié leur campagne « anti-involution » en introduisant des mesures de soutien ciblées.

Marchés

Au cours des douze derniers mois, l'indice MSCI World All Country en dollars a enregistré une progression de +15,6%, avec des hausses marquées dans toutes les régions : le Topix a augmenté de +18,6%, le S&P 500 de +16,1%, l'indice MSCI des marchés émergents de +15,0% et l'Euro Stoxx de +13,0%. Le CAC 40 a nettement sous-performé, ne progressant que de +3,4%, en partie à cause de l'incertitude politique. Pour un investisseur européen non-couvert contre le risque de change, l'appréciation de l'euro face à la plupart des devises atténue les performances des marchés étrangers.

Cette bonne performance des marchés actions masque plusieurs épisodes de volatilité. Après une fin 2024 relativement calme, les actions américaines ont connu une correction au début de 2025. Les inquiétudes liées à la croissance américaine et l'émergence de nouveaux acteurs dans le domaine de l'intelligence artificielle ont conduit les investisseurs à réévaluer leurs anticipations sur les marchés américains, provoquant une forte baisse des « Sept Magnifiques ». En revanche, l'Euro Stoxx a enregistré une forte hausse sur cette période, porté par les secteurs les plus cycliques (banques, consommation discrétionnaire...).

Les annonces du 2 avril 2025 sur les droits de douane réciproques ont engendré une volatilité extrême mais brève. Les marchés actions ont d'abord chuté, avant de rebondir fortement suite à l'annonce d'une suspension des tarifs pour 90 jours. Par la suite, la tendance haussière s'est maintenue, portée par la résilience de l'économie mondiale, les avancées dans les négociations commerciales, le renforcement des anticipations de baisse des taux de la Réserve fédérale et la thématique de l'intelligence artificielle.

Ce contexte a alimenté la volatilité sur les marchés des obligations d'Etat. Le taux à 10 ans du Trésor américain a fluctué entre 3,73% et 4,79% pour terminer à 4,15%, soit une hausse de 37 pbs. En Allemagne, le taux équivalent a augmenté de 59 pbs à 2,71%, avec une hausse historique de 30 pbs le 5 mars 2025, à la suite de l'annonce du plan de relance budgétaire. Les spreads à 10 ans des pays périphériques se sont resserrés de 25 pbs pour l'Espagne et de 50 pbs pour l'Italie. En France, la prime de risque politique est restée élevée, mais le spread avec l'Allemagne n'a augmenté que de 3 pbs sur la période, à 82 pbs.

Sur le marché des devises, l'euro s'est globalement apprécié face à la majorité de ses principaux partenaires commerciaux, progressant de 8,5% par rapport au yen, de 5,4% par rapport au dollar et de 4,8% par rapport à la livre sterling. En revanche, il a reculé de 0,8% face au franc suisse. S'agissant des matières premières, l'indice S&P GSCI a augmenté de +3,2% malgré une baisse de 8,4% du prix de baril de Brent, de 72 USD à 66 USD.

POLITIQUE DE GESTION

Lors du dernier trimestre 2024, Lazard Equity SRI a reculé de 2,13% contre une baisse de 1,88% pour l'Eurostoxx dividendes nets réinvestis (en euro).

À la suite d'un vigoureux rebond fin septembre, les marchés boursiers européens subissent une consolidation marquée en octobre, à l'approche des très incertaines élections américaines. Parallèlement, les taux d'intérêt se tendent et le dollar s'apprécie face à l'euro. Le PIB européen surprend favorablement au troisième trimestre, grâce à une croissance inattendue en Espagne et malgré une faible activité industrielle en Allemagne. Hors secteur financier, la saison des résultats débute difficilement dans le luxe (LVMH, Kering, Moncler), la technologie (ASML, STM, Dassault systèmes, Cap Gemini) et l'automobile (Valeo, Stellantis, Michelin, VW, Volvo). Certaines déceptions de poids lourds de la cote sont sévèrement sanctionnées (BNP Paribas, Total Energies, AB InBev ...). Il y a peu de différenciation entre valeurs cycliques et défensives, tandis que les valeurs exposées à la Chine suscitent des interrogations. Le consensus (Ibes) révisé à la baisse les prévisions pour 2025 (-0,1% et -1,5% pour 2024e et 2025e), réduisant la croissance des bénéfices par action à +2,0% en 2024e et +8,5% en 2025e. Le fonds (part PC) sous-performe légèrement de 17pb et recule de 3.38%, en raison d'un effet de sélection négatif dans les biens industriels (Edenred) et l'automobile (Michelin), mais bénéficie d'effets positifs dans la technologie (SAP), les voyages et loisirs (Sodexo) et la banque (Société Générale). En novembre, l'élection de Donald Trump propulse les marchés américains vers de nouveaux sommets historiques, tandis que les actions européennes stagnent. Cette inertie s'explique par la perspective de l'instauration de nouveaux droits de douane, l'effondrement de la coalition gouvernementale allemande ainsi que la crise budgétaire sévissant en France. Parallèlement, les indices des directeurs d'achat (PMI) européens pour le mois de novembre s'établissent à 48,1, marquant ainsi leur niveau le plus bas des dix derniers mois. Les valeurs françaises s'en trouvent particulièrement affectées, comme en témoigne la baisse de 1,6% du CAC 40. La décote du marché des actions européennes s'amplifie, malgré la présence de nombreux catalyseurs potentiels tels que la croissance des salaires réels, les baisses de taux, le redressement des enquêtes de crédit, la probable relance des investissements en Allemagne et la normalisation progressive des stocks. En termes de style d'investissement, les valeurs cycliques surpassent les défensives, tandis que les valeurs de croissance surclassent celles de type value. Le rendement du Bund baisse de 30 points de

base pour atteindre 2,09%, et l'écart de rendement entre la France et l'Allemagne atteint son niveau le plus élevé depuis 2012, s'établissant à 86 points de base. Le dollar s'apprécie. Le Brent termine le mois sans changement significatif. Le fonds (part PC) sous-performe très légèrement de 6pb. Il pâtit d'un effet sélection négatif (biens industriels, énergie) et d'une surexposition aux valeurs françaises. BNP Paribas, Merck Kgaa, Sanofi et Société Generale pénalisent la performance, tandis que Deutsche Telekom, EssilorLuxottica, Publicis et Munich Re contribuent positivement. En décembre les marchés sont soutenus par des données économiques américaines solides, l'enthousiasme initial des investisseurs en amont du Forum Economique chinois, ainsi que par une révision à la hausse des données de l'activité économique européenne pour le mois de novembre. Par la suite le discours très prudent de la Fed sur d'éventuelles baisses de taux en 2025 vient tempérer cet optimisme : les prévisions de baisses de taux ont ainsi été revues à 2 contre 4 précédemment. En parallèle, les menaces de Donald Trump envers l'Europe concernant de nouveaux droits de douane ont accru les craintes des investisseurs européens quant aux répercussions potentielles sur les bénéfices des sociétés européennes exposées au marché américain. L'Euro Stoxx clôture tout de même le mois en hausse de 1,34%. Dans ce contexte, les biens de consommation, la banque, l'automobile et la technologie surperforment, tandis que les soins personnels, les utilities et l'énergie sous performent. Sur le mois, le fonds (part PC) sous-performe légèrement mais progresse de 1,32%. Il pâtit des reculs d'Aperam, E.On, Kone et Deutsche Telekom et Merck Kgaa, tandis qu'il bénéficie des hausses de BMW, Société Générale, Intesa Sanpaolo et SAP.

Lors du premier trimestre 2025, Lazard Equity SRI a progressé de 7,60% contre une hausse de 7,67% pour l'Eurostoxx dividendes nets réinvestis (en euro).

Une fois n'est pas coutume, le marché actions européen surperforme le marché américain en janvier. L'indice Eurostoxx clôture le mois en forte hausse (+7,3%) porté par l'espoir d'une atténuation des menaces de droits de douane US envers la Chine (notamment dans le luxe). Le secteur technologique subit néanmoins une importante correction à la fin du mois, suite à l'annonce de la start-up chinoise DeepSeek le 27 janvier, affectant défavorablement les entreprises engagées dans le développement de l'intelligence artificielle telles que Siemens, Legrand, Schneider, ASML, Besi ou encore ASMI. Des interrogations se posent désormais sur la pertinence des investissements massifs réalisés par les acteurs de la technologie américains, ainsi que sur la pérennité de leur avance. Les premières publications de résultats d'entreprises en Europe pour le mois de janvier ont été encourageantes dans les secteurs du luxe (Richemont, Brunello Cucinelli), de la technologie (SAP, ASML) et de la santé (Sartorius, Ambu). L'indice Eurostoxx est propulsé par le rebond du secteur bancaire, suite aux excellentes publications aux États-Unis et à une nouvelle tentative de reprise du mouvement de consolidation en Europe (offre publique d'achat de Monte Paschi sur Mediobanca). Tous les secteurs terminent dans le vert, les banques, la santé et le luxe en tête, tandis que la consommation non discrétionnaire, le voyage & loisirs, l'immobilier et les services utilitaires ferment la marche. Ce dernier secteur est rudement affecté par la crainte d'un ralentissement brutal de l'éolien aux Etats-Unis après les déclarations du Président américain. En fin de mois la Banque centrale européenne poursuit son cycle de baisse des taux, réduisant de 25 points de base à 2,75%, tandis que la Commission européenne dévoile une stratégie visant à inverser le déclin industriel de l'Union européenne et à intensifier les efforts pour rendre le bloc compétitif face aux États-Unis et à la Chine dans des domaines tels que l'intelligence artificielle, tout en réduisant les coûts énergétiques et la bureaucratie. Les indices PMI de janvier pour la zone euro surprennent positivement avec un indice composite en hausse à 50,2, le secteur manufacturier dépassant les attentes. Les données du PIB pour le quatrième trimestre sont publiées pour la plupart des pays, montrant que la zone euro stagne en variation trimestrielle, tirée vers le bas par une croissance du PIB en France et en Allemagne inférieure aux prévisions. Le fonds quant à lui affiche une performance légèrement inférieure à celle de l'indice. Il bénéficie de sa sous-exposition aux services utilitaires mais pâtit d'effets sélections négatifs dans la santé et les médias. Imerys, Sodexo, STM et l'absence de Hermes pénalisent la performance tandis qu'à l'inverse Societe Generale, Pluxee, Essilorluxottica, la sous-pondération en Schneider et l'absence de Prosus contribuent positivement. Après un début d'année en fanfare, le retour en grâce des actions européennes se poursuit en février. Le style value surperforme nettement le style growth tandis que les valeurs défensives demeurent délaissées depuis le début de l'année. Le marché action européen accentue sa surperformance vis-à-vis du marché américain. Il bénéficie de publications de résultats globalement encourageantes au 4ème trimestre, du léger rebond des PMI manufacturiers, de la poursuite de la croissance des salaires réels ainsi que des espoirs de trêve en Ukraine. En fin de mois, le résultat des élections législatives en Allemagne est perçu favorablement. La CDU/CSU arrive en tête du scrutin devant l'AfD. Vainqueur des élections, le futur Chancelier Friedrich Merz s'attèle désormais à négocier un contrat de coalition avec le SPD. Le marché fait fi de la perspective de droits de douane américains potentiellement massifs, reportés en fin de mois pour le Mexique et le Canada. Le Président américain n'en a pas moins réaffirmé son intention d'imposer des droits de douane sur les produits importés d'Europe. Sur le plan économique, en zone Euro, le PIB du T4 est révisé à la hausse à +0.1% QoQ vs +0% en 1ère estimation (+0.4% au T3). L'inflation est confirmée à +2.5% YoY en janvier (+2.4% en décembre). En Europe, le taux de croissance des BPA est désormais attendu autour de 10% en 2025. Au niveau sectoriel, le marché est tiré par les banques dont les publications sont bien accueillies.

Le secteur bénéficie également des déclarations de Fabio Panetta, membre de la BCE, qui soulignent la nécessité pour l'Europe d'éviter une réglementation excessive et suggère d'envisager une simplification du cadre réglementaire afin de réduire le désavantage concurrentiel des banques européennes (dans le but de suivre la dynamique des US en matière de réglementation). Les télécommunications, l'alimentation – boisson, la construction, l'assurance et bien sûr la défense, dans la perspective d'une hausse sensible des budgets militaires en Europe, sont bien orientés. A l'inverse, la technologie demeure pénalisée par les interrogations liées au quantum d'investissements nécessaire dans les data centers (Deepseek) depuis la fin du mois de janvier. Les médias, la distribution, le voyage et loisirs, le luxe et la santé terminent le mois dans le rouge. Le fonds quant à lui surperforme de 50pb. Il bénéficie de sa sous-exposition aux biens de consommation et d'un effet sélection positif en banques et ressources de base. Cap Gemini (faible croissance organique), Publicis et Merck KGAA (pour parler d'acquisition de SpringWorks Therapeutics) pénalisent la performance. A l'inverse, Société Générale, Banco Santander, Imerys, Intesa, et la sous-pondération en Schneider contribuent positivement. Le mois de mars est marqué par un net refroidissement sur l'ensemble des marchés actions à l'échelle mondiale, lesquels clôturent majoritairement en territoire négatif, à l'exception de quelques places émergentes. Après un début d'année particulièrement dynamique, le marché actions européen évolue d'abord de manière erratique avant de subir une correction significative en fin de mois. Les préoccupations croissantes autour des tensions commerciales s'intensifient à l'approche du « Libération Day », suscitant une forte rotation sectorielle. Ainsi, les valeurs dites low beta affichent une surperformance notable, tandis que le segment growth accentue son repli (santé, technologie, industrie, consommation, luxe). Par ailleurs, les valeurs cycliques, après une période prolongée de surperformance, enregistrent une correction. Parmi les faits marquants, il faut souligner l'annonce par l'Allemagne d'un ambitieux plan d'investissement dans les infrastructures, ainsi que l'émergence d'un consensus européen en faveur d'une relance significative des dépenses dans le domaine de la défense. Sur le marché des matières premières, le baril de Brent s'apprécie sur la période, tandis que le prix du gaz naturel décroît. L'or, pour sa part, enregistre une progression spectaculaire, portant son gain cumulé depuis le début de l'année à près de 20%. Ce mois est également marqué par une hausse des taux longs en Europe. Sur le plan macro-économique, les statistiques économiques européennes témoignent d'une dynamique moins défavorable. L'indice PMI manufacturier de la zone euro poursuit son redressement, bien qu'il demeure en zone de contraction. Sur le plan sectoriel, l'indice Eurostoxx est pénalisé par les performances décevantes des secteurs de la consommation discrétionnaire, des voyages et loisirs, de l'automobile, des valeurs industrielles hors défense, des matériaux de base, de la technologie et de l'immobilier. À l'inverse, les secteurs dits défensifs, tels que les services utilitaires et les télécommunications, ainsi que la défense, les services financiers (banque et assurance), affichent une résilience relative. Le fonds (part PC) quant à lui sous-performe légèrement. Il recule de 3,11%, contre -2,95% pour l'indice. Il souffre d'une sous-exposition aux secteurs des utilities et de l'énergie. Il pâtit, aussi, d'un effet sélection négatif dans la technologie (STM) et les biens industriels (absence de Rheinmetall). Il bénéficie en revanche des bonnes performances d'E.On, dans les utilities, de Deutsche Boerse, dans les services financiers, de BNP Paribas et Société Générale, dans le secteur bancaire, et de l'absence d'Hermès.

Lors du deuxième trimestre 2025, Lazard Equity SRI a progressé de 3,18% contre une hausse de 5,32% pour l'Eurostoxx dividendes nets réinvestis (en euro).

L'indice Eurostoxx amorce une phase de consolidation notable dès la première semaine d'avril, après l'annonce de droits de douane exceptionnellement élevés lors du Liberation Day (2 avril). Dans un premier temps, les valeurs dites de croissance ainsi que les titres défensifs se distinguent par leur capacité à surperformer dans un environnement fortement baissier. L'or atteint de nouveaux sommets historiques. Toutefois, une embellie rapide se manifeste dès la semaine suivante, à la faveur de l'annonce, le 9 avril, d'une trêve commerciale de 90 jours. Cette détente ne s'étend cependant pas à la Chine, dont les exportations subissent une surtaxe relevée à 145%. Si la majoration de 10% des droits de douane concernant la plupart des autres nations demeure inchangée, les marchés retrouvent néanmoins un souffle haussier, portés par le rebond des valeurs cycliques et du segment value. Les négociations commerciales engagées avec plusieurs partenaires internationaux laissent alors entrevoir une possible désescalade dans cette guerre tarifaire. En parallèle, les autorités américaines annoncent des ajustements ciblés, notamment en faveur du secteur automobile, afin d'éviter une accumulation excessive de droits de douane. De surcroît, certains produits électroniques bénéficient d'exemptions spécifiques. La suspension des droits de douane dits "réciproques", prévue jusqu'au 9 juillet, reste conditionnée à l'issue des discussions bilatérales en cours. Dans ce climat d'incertitude, le chancelier allemand exhorte l'Union européenne à diversifier ses partenariats commerciaux vers d'autres régions du globe, tout en plaidant pour un éventuel accord de libre-échange transatlantique. Sur le plan des résultats trimestriels, les publications entamées révèlent des révisions plutôt négatives dans l'ensemble et affectent plus particulièrement les secteurs cycliques tels que l'automobile, la technologie, les médias ou encore l'énergie. À l'inverse, l'immobilier, les télécommunications et les services aux collectivités échappent à cette tendance. Sur le front monétaire, la Banque centrale européenne annonce une réduction de 25 points de base de son taux de refinancement, désormais fixé à 2,5%, dans un contexte où l'inflation demeure maîtrisée et où les tensions commerciales pourraient peser sur la croissance économique du

continent. Simultanément, le dollar américain s'affaiblit, atteignant son plus bas niveau en trois ans. Les interrogations croissantes autour de la vigueur de la demande mondiale exercent une pression à la baisse sur le cours du Brent, qui termine le mois à 63 dollars le baril. Cette dynamique est renforcée par la décision de l'Arabie saoudite d'accroître son offre sur les marchés pétroliers. Sur le plan macroéconomique, le Fonds monétaire international revoit à la baisse ses prévisions de croissance mondiale pour 2025, les ramenant à 2,8%, contre 3,3% anticipés en janvier. Dans la zone euro, la croissance du PIB au premier trimestre s'établit à un robuste +0,4% en variation trimestrielle, probablement soutenue par une accélération des exportations avant l'entrée en vigueur des tarifs douaniers américains. Le secteur manufacturier poursuit son redressement. D'un point de vue sectoriel, l'énergie et les matériaux de base pâtissent des craintes entourant l'évolution de la demande mondiale. Le secteur de la santé traverse une phase de consolidation sous l'effet de l'ouverture, aux États-Unis, d'une enquête menée au titre de l'article 232, visant à évaluer l'impact de l'industrie pharmaceutique sur la sécurité nationale. Par ailleurs, le segment du luxe subit des prises de bénéfices, alimentées par des interrogations persistantes sur la solidité de la consommation américaine. L'industrie, l'automobile et la technologie affichent également des performances décevantes. En revanche, l'immobilier, la construction et les services aux collectivités profitent de la baisse des taux longs, tandis que la consommation non discrétionnaire fait preuve de résilience. Le fonds quant à lui surperforme légèrement durant le mois d'avril. Il pâtit cependant de son exposition au secteur de la santé (Sanofi, EssilorLuxottica) et de l'énergie (à travers l'absence de Siemens Energy). L'effet sélection est en revanche positif dans les biens de consommation (rebond de L'Oreal et sous exposition au luxe), la banque (Societe Generale), les services utilitaires (E.on) et la Chimie (Symrise). L'indice Eurostoxx renoue avec ses sommets historiques au mois de mai, poursuivant ainsi le rebond amorcé le 9 avril dernier suite à l'annonce d'une trêve commerciale de 90 jours portant sur les droits de douane américains à l'international. Dans la foulée, la désescalade des tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis durant le mois de mai contribue à dissiper les craintes d'une récession imminente de l'économie américaine. Le marché action demeure relativement insensible à la perte de la notation AAA des États-Unis chez l'agence Moody's. En revanche, le rendement des bons du Trésor américain à 10 ans clôture le mois à 4,439%, soit une hausse de 24 points de base, tandis que le dollar s'affaiblit à nouveau face à l'euro. Sur le front des matières premières, le baril de Brent affiche une progression modérée (+1%) alors que la saison estivale de forte consommation automobile ("driving season") approche aux États-Unis. Du côté macro-économique, l'indice PMI manufacturier demeure en zone de contraction tandis que le secteur des services déçoit. L'indice Eurostoxx progresse de 5,66%, principalement tiré par ses composantes cycliques (valeurs industrielles, bancaires, technologiques et matériaux de base). À l'inverse, les secteurs défensifs tels que les télécommunications, l'immobilier et les utilities sous-performent. Dans ce contexte le fonds (part PC) ne progresse que de 4,43% sur le mois. Il est pénalisé par le secteur des biens industriels et notamment les absences de Rheinmetall, Siemens Energy et Safran. La santé contribue également négativement (Sanofi, Merck). Le fonds bénéficie en revanche d'effets sélection positifs dans la chimie, les telecoms, l'automobile et l'agroalimentaire ainsi que des bonnes performances de Banco Santander, GTT, BNP Paribas et Thales. Au terme d'un mois de mai marqué par le retour des marchés actions européens à leurs plus hauts niveaux annuels, une légère consolidation s'est opérée au mois de juin sous l'effet des tensions géopolitiques au Moyen-Orient. Cette situation préoccupante a alimenté des craintes quant à d'éventuelles perturbations dans l'approvisionnement énergétique mondial, ce qui a provoqué une hausse significative des prix du pétrole en cours de mois. Bien que le prix du baril de Brent ait reculé après son envolée consécutive à la « guerre des 12 jours », il affiche néanmoins une progression de 6% pour atteindre 68 dollars par baril. S'agissant des politiques monétaires, la Banque centrale européenne a, conformément aux attentes, procédé à une nouvelle réduction de 25 points de base de ses trois principaux taux directeurs. En Europe, le repli des marchés s'est révélé relativement homogène à travers les différents indices nationaux. Les valeurs cycliques ont fait preuve d'une meilleure résilience que les valeurs défensives, tandis que les titres liés à la consommation ont enregistré des performances en retrait, qu'il s'agisse des biens de consommation de base ou discrétionnaire. Par ailleurs, les segments Croissance et Value ont affiché des résultats équivalents sur le mois, bien que l'avantage demeure nettement en faveur des titres Value depuis le début de l'année. Sur le marché obligataire, les spreads de crédit synthétiques européens ont poursuivi leur resserrement, témoignant d'un appétit pour le risque toujours soutenu. Le fonds sous-performe sur le mois. Il est pénalisé par un effet sélection négatif dans les biens industriels (repli de Thalès, absence de Safran), la Chimie (Symrise) et la santé (Sanofi, Merck et EssilorLuxottica). Il bénéficie en revanche de la sous exposition aux biens de consommation (absence de Hermès et Adidas) et d'un effet sélection positif dans la technologie (STMicroelectronics) et l'agroalimentaire (absence de Danone).

Lors du troisième trimestre 2025, Lazard Equity SRI a progressé de 1,63% contre une hausse de 4,13% pour l'Eurostoxx dividendes nets réinvestis (en euro).

À l'issue de la consolidation observée au mois de juin, les marchés actions ont retrouvé en juillet une dynamique ascendante, comme en témoigne la progression de l'Eurostoxx (+0,99%). Cette impulsion favorable trouve son origine dans la conclusion d'un accord transatlantique qui a permis d'écartier la menace d'une imposition tarifaire de 30%. En lieu et place, un nouveau droit de douane américain de 15% sur une majorité des importations européennes a été instauré le 27 juillet, à la suite de la signature d'un accord commercial avec le Japon. Sur le front des banques centrales, la Réserve fédérale américaine (FED) a choisi de maintenir ses taux directeurs inchangés, malgré les pressions politiques exercées par Donald Trump en faveur d'une réduction. Dans la zone euro, après huit baisses consécutives, la Banque centrale européenne a marqué une pause dans sa politique accommodante. Sa présidente a laissé entendre que les taux pourraient rester stables pour une durée indéterminée. Bien qu'une incertitude persistante demeure quant aux tarifs américains, les indicateurs économiques se sont révélés plus robustes qu'attendu dans la zone euro, illustrés par une amélioration notable de l'indice de confiance des entreprises et par la reprise de la production industrielle après un repli temporaire enregistré en avril. Les indices PMI de la zone euro ont également progressé en juillet, l'indice composite atteignant son niveau le plus élevé depuis l'été précédent. Durant cette période, le rendement du Bund allemand a évolué de 2,605% à 2,693% (+9 points de base), tandis que les taux à 10 ans des États-Unis ont enregistré une hausse de 14,6 points de base, atteignant 4,376%. La dynamique des marchés a été principalement portée par le segment dit "value" et sa composante cyclique. Le mois de juillet a également été marqué par la publication des résultats du second trimestre, lesquels ont révélé des performances particulièrement remarquables dans les secteurs bancaire et immobilier. À l'inverse, les secteurs de la chimie, des technologies de l'information (IT Hardware) ainsi que des métaux et mines ont affiché des résultats décevants, lourdement sanctionnés. Certaines entreprises, telles que Novo, Amplifon, ASMI, Seb, Puma, Nokia et Adidas, ont vu leurs valorisations reculer de plus de 20% au cours du mois. En conséquence, les prévisions de bénéfice par action pour 2025 ont de nouveau été révisées à la baisse de 60 points de base, s'établissant désormais à 2,4%. Pour 2026, le consensus anticipe une croissance de 11,3%, soit une révision à la hausse de 10 points de base en l'espace d'un mois. Sur le plan sectoriel, les banques se distinguent par leur performance éclatante en juillet, bénéficiant à la fois d'une courbe des taux favorable et de solides publications trimestrielles. Le secteur de la santé, après avoir traversé une période particulièrement difficile, amorce également un redressement, bien que Donald Trump ait menacé d'imposer des tarifs prohibitifs de 250% sur les médicaments produits par les groupes pharmaceutiques n'ayant pas initié un processus de relocalisation industrielle aux États-Unis. Paradoxalement, cette annonce pourrait s'avérer bénéfique pour le secteur, dans la mesure où la plupart des laboratoires ont déjà annoncé des plans d'investissement sur le sol américain. En outre, le projet de loi surnommé "One Big Beautiful Bill" porté par l'administration Trump vise à réduire les dépenses de santé américaines de plus d'un milliard de dollars sur la prochaine décennie, principalement via des ajustements ciblés sur le programme Medicaid. Ce dernier représente environ 10% des dépenses liées aux médicaments sur ordonnance aux États-Unis, avec une concentration particulière sur les pathologies chroniques telles que le diabète et l'hypertension, ainsi que certaines maladies infectieuses comme le VIH et l'hépatite C. Cependant, il convient de noter que Medicaid est un canal caractérisé par des remises importantes, ce qui réduit la rentabilité des produits concernés. À l'opposé, le secteur des médias pâtit de préoccupations liées à un potentiel ralentissement du marché publicitaire, tandis que les valeurs technologiques ferment la marche, pénalisées par des perspectives prudentes émises par les équipementiers, par la crainte d'un nouvel ajournement de la reprise cyclique tant attendue, ainsi que par la dépréciation du dollar. Le fonds quant à lui sous performe sensiblement. Il subit un effet sélection négatif dans les biens industriels (absence de Safran), la technologie (ASML, STM, Cap Gemini, Dassault Systemes) et l'alimentation boisson (Kerry). Publicis, pèse également sur la performance, malgré une bonne publication, après l'annonce de projections prudentes. L'effet sélection est en revanche positif dans les biens de consommation (absences d'Adidas et de Hermes), les télécommunications (Orange) et l'automobile (BMW, absence de Ferrari). La conclusion d'un accord entre l'Union Européenne et les États-Unis relatif aux droits de douane à la fin du mois de juillet, conjuguée aux anticipations d'une réduction des taux par la Réserve fédérale américaine suite à un rapport défavorable sur l'emploi aux États-Unis le 1er août, ainsi qu'à une allocution interprétée comme accommodante de Jérôme Powell à Jackson Hole en fin de mois, ont favorisé une légère progression des actions européennes en août. Fait notable, l'US Court of Appeal statue en indiquant que les tarifs imposés par D. Trump ont été émis illégalement en vertu d'une loi d'urgence, confirmant ainsi la décision rendue en mai par la Cour du commerce international. Cette hausse modeste survient donc malgré la recrudescence des menaces douanières proférées par Donald Trump et la résurgence du risque politique en France à la fin du mois. Les marchés actions espagnols et italiens affichent les meilleures performances tandis que le marché allemand est pénalisé par son exposition sectorielle, avec les secteurs industriels, de la construction et des matériaux, ainsi que de la défense tous en baisse sur le mois. En France, les marchés sont affectés par les développements politiques. L'écart de rendement entre les obligations d'État françaises (OAT) et allemandes (Bund) se creuse de 13 points de base, et les rendements des OAT à 2 ans et 5 ans sont désormais supérieurs à ceux de l'Italie, malgré un ratio dette/PIB qui devrait demeurer inférieur de 20 points d'ici la fin de la décennie en France, selon les projections du FMI. Le prix du baril de Brent recule en août (-6%, à 64 dollars) suite aux annonces de hausse de production des pays de l'OPEP+ le 3 août. L'or reprend sa progression (+6% en août, +32% depuis le début de l'année). Après les

publications du second trimestre, la croissance attendue en glissement annuel des bénéfices par action (BPA) est désormais de 1,0% pour 2025 et de 12,3% pour 2026. Les banques bénéficient des révisions de BPA les plus positives, suivies par les secteurs du voyage et loisirs et des services utilitaires. Les autres secteurs pâtissent presque tous de révisions baissières, avec le luxe, les matériaux de base, la chimie et l'automobile en queue de peloton. Globalement, les révisions baissières se poursuivent mais avec une moindre ampleur. En termes de style, la Value continue de surperformer la Croissance. Au niveau sectoriel, l'automobile, le luxe, les matières premières et la santé se ressaisissent. Les banques poursuivent leur progression tandis que le secteur technologique est pénalisé en fin de mois par les résultats de Nvidia, les inquiétudes liées à la concurrence croissante des nouveaux modèles d'intelligence artificielle (GPT-5), et les déclarations du fondateur d'OpenAI, Sam Altman, indiquant qu'une bulle pourrait être en train de se former dans le domaine de l'IA. Les médias continuent de souffrir. Le fonds quant à lui sous-performe. Il bénéficie néanmoins à la fois d'un effet sélection et d'un effet allocation positifs dans la santé (Sanofi, UCB) après de bonnes publications. Il pâtit en revanche de la surexposition à la technologie (Dassault Systemes, Cap Gemini, SAP, ASML), d'un effet sélection négatif dans le secteur bancaire lié au risque politique en France (Societe Generale, BNP Paribas) et d'un effet sélection négatif dans les soins personnels après la publication décevante de Beiersdorf qui revoit à la baisse ses ambitions de croissance en 2025. Les marchés actions européens enregistrent une progression significative au mois de septembre, dans un contexte pourtant marqué par une persistance des incertitudes politiques et budgétaires en France. Le spread OAT-Bund demeure cependant relativement contenu, ne s'écartant que de +4 points de base. Sur le plan macro-économique, les données en provenance d'Allemagne reflètent une nouvelle fois une dynamique contrastée : les ventes au détail se révèlent décevantes, le nombre de demandeurs d'emploi augmente, et les enquêtes de conjoncture (IFO, GfK) confirment une faiblesse persistante du moral des agents économiques. À l'échelle de la zone euro, en revanche, les indicateurs avancés montrent des signes d'amélioration : l'indice PMI composite se redresse à 51,2 (contre 51 précédemment), soutenu par la robustesse du secteur des services. Du côté des banques centrales, la Réserve fédérale américaine procède, comme anticipé, à une baisse de 25 points de base de son taux directeur, tout en adoptant une posture prudente quant à la possibilité de deux nouvelles baisses d'ici la fin de l'exercice. La Banque centrale européenne, pour sa part, maintient ses taux inchangés, avec un taux de dépôt stabilisé à 2%, consolidant l'idée d'un plateau monétaire. Le taux de change euro/dollar reste relativement stable sur la période. Sur les marchés actions, la performance sectorielle se révèle hétérogène. Le secteur européen de la technologie bénéficie du rallye mondial, porté notamment par les semi-conducteurs, qui surperforment à la faveur d'annonces majeures outre-Atlantique, telles que la prise de participation de NVIDIA dans Intel et les résultats remarquables publiés par Oracle. Le mois de septembre est également marqué par une intensification des tensions géopolitiques, avec une série de provocations russes à l'encontre de l'OTAN, consécutives à l'échec des pourparlers de cessez-le-feu. Dans ce contexte, le secteur de la défense se distingue une nouvelle fois par une performance robuste. Le secteur bancaire demeure bien orienté, soutenu par des perspectives de taux toujours favorables et une accélération progressive de la volumétrie de crédits. Le segment du retail affiche également une dynamique positive, porté par les solides résultats publiés par H&M et Kingfisher. À l'inverse, le secteur chimique européen continue de sous-performer, pénalisé par les effets prolongés du conflit en Ukraine, par la hausse des coûts énergétiques ainsi qu'une intensification de la concurrence internationale, notamment en provenance d'Asie. Enfin, les secteurs dits défensifs – consommation non discrétionnaire, télécommunications, immobilier – affichent une sous-performance relative, tandis que les valeurs cycliques surperforment de nouveau. L'indice Eurostoxx progresse de 2,79% et le fonds surperforme sur le mois, bénéficiant d'un bon effet sélection. Les secteurs des télécommunications (Deutsche Telekom, Orange), des soins personnels (Beiersdorf) et de la distribution (absence d'Inditex) pénalisent la performance. A l'inverse, les biens industriels (Thales, Airbus), la santé (UCB, Essilor), la banque (Societe Generale, Santander, Nordea, absence d'Unicredit) et la technologie (ASML) contribuent positivement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	281 884 933,90	283 211 675,25
ASML HOLDING NV	45 219 400,18	42 873 474,19
SAP SE	32 487 356,37	36 564 181,55
SOCIETE GENERALE SA	25 867 095,05	34 363 546,20
THALES	36 024 846,51	10 895 652,90
BANCO SANTANDER SA	20 347 534,51	24 989 279,94
SCHNEIDER ELECTRIC SE	29 685 146,00	13 867 946,08
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	23 877 806,90	18 928 641,30
STMICROELECTRONICS NV	23 110 593,92	14 951 459,88
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	21 660 277,29	16 056 791,59

5. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -

- o Prêts de titres : -
- o Emprunt de titres : -
- o Prises en pensions : -
- o Mises en pensions : -

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 31,60

- o Change à terme : 31,60
- o Future : -
- o Options : -
- o Swap : -

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	CACEIS BANK LUXEMBOURG

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces (*)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces	-
Total	-

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	-
. Autres revenus	-
Total des revenus	-
. Frais opérationnels directs	-
. Frais opérationnels indirects	-
. Autres frais	-
Total des frais	-

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.
- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP/ la SICAV est investie de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 98,28%.

INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur l'action distribuant sont soumis à abattement de 40%.

PROCEDURE DE RECUPERATION DES RETENUES À LA SOURCE

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne. Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le résultat final ainsi que le délai de ces procédures sont aléatoires. Aucun remboursement n'a été perçu sur l'exercice clos le 30/09/2025.

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables versées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 par la société de gestion à son personnel identifié comme éligible à la réglementation UCITS et AIFM peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin.

La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques financiers et extra financiers ainsi que des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

**Population au 31/12/2024 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique
(donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)**

Effectif au 31-12-2024 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg	Rémunérations fixes annuelles 2024 en €	Rémunération variable au titre de 2024 (cash payé en 2025 et différé attribué en 2025) en €
229	24 007 768	28 926 961

"Personnel identifié"

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2024 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	5 639 385
Autres	63	28 022 847
Total	66	33 662 232

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

6. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Lazard Equity SRI

Exercice clos le 30 septembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la SICAV Lazard Equity SRI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Lazard Equity SRI constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les titres financiers, et



sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 17 décembre 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

**Caroline
JAMMES**  Digitally signed by Caroline
JAMMES
DN: cn=Caroline JAMMES, c=FR,
o=EY Associes, ou=0002
817723687
Date: 2025.12.17 12:08:45 +01'00'

Caroline Jammes



Lazard Equity SRI

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la SICAV Lazard Equity SRI,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.



Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 17 décembre 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

**Caroline
JAMMES**  Digitally signed by Caroline
JAMMES
DN: cn=Caroline JAMMES, c=FR,
o=EY Associates, ou=0002
817723687
Date: 2025.12.17 11:54:18 +01'00'

Caroline Jammes

7. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	1 071 084 402,07	779 133 824,98
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	1 071 084 402,07	779 133 824,98
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	21 389 150,15	22 641 420,75
OPCVM	21 389 150,15	22 641 420,75
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instrument financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I) (*)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	1 092 473 552,22	801 775 245,73
Créances et comptes d'ajustement actifs	7 917 158,72	14 555 677,61
Comptes financiers	835 529,98	1 447 377,02
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	8 752 688,70	16 003 054,63
Total de l'actif I+II	1 101 226 240,92	817 778 300,36

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital	965 086 047,29	684 091 464,81
Report à nouveau sur revenu net	44,29	142,33
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	24 175 406,97	20 653 357,39
Résultat net de l'exercice	103 040 071,58	95 516 397,53
Capitaux propres I	1 092 301 570,13	800 261 362,06
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	1 092 301 570,13	800 261 362,06
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	0,12	-
Emprunts (C) (*)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,12	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	8 924 670,67	17 516 938,30
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	8 924 670,67	17 516 938,30
Total Passifs : I+II+III+IV	1 101 226 240,92	817 778 300,36

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	25 907 956,12	20 814 038,08
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	17 380,60	14 480,23
Sous-total produits sur opérations financières	25 925 336,72	20 828 518,31
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-	-
Sous-total charges sur opérations financières	-	-
Total revenus financiers nets (A)	25 925 336,72	20 828 518,31
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-10 077 458,53	-7 107 359,09
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-10 077 458,53	-7 107 359,09
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	15 847 878,19	13 721 159,22
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	1 460 665,47	481 884,94
Sous-total revenus nets I = (C+D)	17 308 543,66	14 203 044,16
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	68 372 229,92	29 981 029,96
Frais de transactions externes et frais de cession	-6 558 950,81	-3 544 075,50
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	61 813 279,11	26 436 954,46
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	10 526 244,42	-795 981,86
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	72 339 523,53	25 640 972,60

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	3 290 535,17	63 025 938,63
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	145,58	-56,10
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	3 290 680,75	63 025 882,53
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	10 101 323,64	-7 353 501,76
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	13 392 004,39	55 672 380,77
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	-	-
Impôt sur le résultat V (*)	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	103 040 071,58	95 516 397,53

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Objectif de gestion :

- Action PC EUR, Action PD EUR, Action RC EUR, Action RD EUR, Action UC EUR, Action UB C EUR, Action MC EUR :

L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR), sur la durée de placement recommandée une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : Eurostoxx exprimé en Euro, dividendes ou coupons nets réinvestis, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance.

- Action RC H-USD :

L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR) sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : Eurostoxx exprimé en USD, dividendes ou coupons nets réinvestis, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance. La performance des actions pourra être impactée par les coûts éventuels de couverture contre le risque de change.

- Action RC H-CHF :

L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR), sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : Eurostoxx exprimé en CHF, dividendes ou coupons nets réinvestis, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance. La performance de l'action pourra être impactée par les coûts éventuels de couverture contre le risque de change.

- Action UC H-USD :

L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR), sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : Eurostoxx exprimé en USD, dividendes ou coupons nets réinvestis, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance. La performance de l'action pourra être impactée par les coûts éventuels de couverture contre le risque de change.

- Action UC H-GBP :

L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR), sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : Eurostoxx exprimé en GBP, dividendes ou coupons nets réinvestis, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance. La performance de l'action pourra être impactée par les coûts éventuels de couverture contre le risque de change.

- Action UC H-CHF :

L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR), sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : Eurostoxx exprimé en CHF, dividendes ou coupons nets réinvestis, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance. La performance de l'action pourra être impactée par les coûts éventuels de couverture contre le risque de change.

Le prospectus/règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Actif net Global en EUR	267 321 981,15	366 933 125,72	502 737 335,81	800 261 362,06	1 092 301 570,13
Action LAZARD EQUITY SRI MC EUR en EUR					
Actif net	-	-	-	-	2 641 019,71
Nombre de titres	-	-	-	-	173 519,0213
Valeur liquidative unitaire	-	-	-	-	15,22
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-	-	-	-	0,39
Capitalisation unitaire sur revenu	-	-	-	-	0,32
Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR en EUR					
Actif net	188 987 690,87	208 721 607,09	235 729 649,17	349 570 683,64	518 189 196,44
Nombre de titres	89 027,136	113 563,392	100 502,662	127 367,362	170 984,522
Valeur liquidative unitaire	2 122,80	1 837,93	2 345,50	2 744,58	3 030,62
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	146,03	61,57	113,87	96,82	200,96
Capitalisation unitaire sur revenu	23,10	41,47	38,80	52,00	47,51
Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR en EUR					
Actif net	1 252 130,01	92 714 065,99	76 508 338,51	82 065 413,81	91 190 325,58
Nombre de titres	766,830	66 247,359	43 681,513	40 673,349	41 726,325
Valeur liquidative unitaire	1 632,86	1 399,51	1 751,50	2 017,67	2 185,43
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	338,39	385,64	470,89	577,30	722,67
Distribution unitaire sur revenu	17,77	31,56	28,85	38,27	34,29
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,016	3,848	-	2,029	-(1)
Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR en EUR					
Actif net	10 581 502,61	7 362 339,37	36 235 337,56	94 342 849,59	140 345 881,56
Nombre de titres	8 705,542	7 060,610	27 463,004	61 548,891	83 518,634
Valeur liquidative unitaire	1 215,49	1 042,73	1 319,42	1 532,81	1 680,41
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	83,87	35,19	64,28	54,19	111,87
Capitalisation unitaire sur revenu	4,23	12,64	10,89	18,63	14,91

	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR en EUR					
Actif net	70 664,63	140 994,15	355 624,59	436 104,90	536 785,92
Nombre de titres	60,000	140,000	282,000	300,000	341,000
Valeur liquidative unitaire	1 177,74	1 007,10	1 261,08	1 453,68	1 574,15
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	120,90	154,97	216,49	253,49	358,50
Distribution unitaire sur revenu	4,09	12,20	10,34	17,67	13,97
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,537	2,111	-	1,445	-(1)
Action LAZARD EQUITY SRI UB C EUR en EUR					
Actif net	-	-	-	131 196 926,00	101 178 093,14
Nombre de titres	-	-	-	13 294,644	9 240,599
Valeur liquidative unitaire	-	-	-	9 868,40	10 949,30
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-	-	-	153,66	724,13
Capitalisation unitaire sur revenu	-	-	-	121,77	221,01
Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR en EUR					
Actif net	66 429 993,03	57 994 119,12	153 908 385,98	142 649 384,12	238 220 235,78
Nombre de titres	5 250,730	5 272,794	10 920,329	8 614,252	12 988,588
Valeur liquidative unitaire	12 651,57	10 998,74	14 093,74	16 559,69	18 340,73
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	869,00	367,30	683,04	583,45	1 214,37
Capitalisation unitaire sur revenu	190,06	299,05	289,04	377,44	339,14
Action LAZARD EQUITY SRI UC H-CHF en CHF					
Actif net en CHF	-	-	-	-	10,40
Nombre de titres	-	-	-	-	0,001
Valeur liquidative unitaire en CHF	-	-	-	-	10 400,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	-	-	-	-	60,00
Capitalisation unitaire sur revenu en EUR	-	-	-	-	10,00

	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Action LAZARD EQUITY SRI UC H-GBP en GBP					
Actif net en GBP	-	-	-	-	10,41
Nombre de titres	-	-	-	-	0,001
Valeur liquidative unitaire en GBP	-	-	-	-	10 410,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	-	-	-	-	70,00
Capitalisation unitaire sur revenu en EUR	-	-	-	-	10,00
Action LAZARD EQUITY SRI UC H USD en USD					
Actif net en USD	-	-	-	-	10,50
Nombre de titres	-	-	-	-	0,001
Valeur liquidative unitaire en USD	-	-	-	-	10 500,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	-	-	-	-	40,00
Capitalisation unitaire sur revenu en EUR	-	-	-	-	10,00

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

Valeurs mobilières :

• **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

• **Les instruments financiers de taux**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

o **type « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation dont la responsabilité est assurée par l'Assemblée Générale. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

o **type « titres de créance négociables » :**

Les titres de créances négociables (TCN) sont valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BVAL et/ou BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, l'OPC n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

• **OPC** : Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

- **Acquisitions/Cessions temporaires de titres**

- Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (€STR, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, Euribor 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

- Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

- **Opérations à terme fermes et conditionnelles**

- Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

1.2. Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé

Les produits négociés sur un marché non règlementé sont valorisés en Market to Market (à leur valeur de marché) via les modèles classiques de valorisation.

1.3. Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

- La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

- La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

- La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Frais de gestion

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPC. Les comptes sont présentés selon les dispositions réglementaires relatives à l'établissement et à la publication des comptes des organismes de placement collectif.

- **Des revenus des valeurs à revenu fixe**

- La comptabilisation des revenus de valeurs à revenu fixe est effectuée suivant la méthode des intérêts encaissés.

- **Des frais de gestion**

- Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

- Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

Actif brut

x taux de frais de fonctionnement et de gestion

x nb jours entre la VL calculée et la VL précédente

365 (ou 366 les années bissextiles)

- Ces montants sont alors enregistrés au compte de résultat de l'OPC et versés intégralement à la société de gestion.

- La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement de l'OPC et notamment :
 - . de la gestion financière ;
 - . de la gestion administrative et comptable ;
 - . de la prestation du dépositaire ;
 - . des autres frais de fonctionnement :
 - . honoraires des commissaires aux comptes ;
 - . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

- **Des frais de transactions**

La méthode retenue est celle des frais exclus.

- **Des rétrocessions perçues de frais de gestion ou de droits d'entrée**

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 61719.

- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Action	Taux Barème (TTC maximum)	
Frais de gestion financière	Actif net	PC EUR	1,08%	
		PD EUR	1,08%	
		RC EUR	2,000%	
		RD EUR	2,000%	
		RC H-USD	2,000%	
		RC H-CHF	2,000%	
		UC EUR	0,815%	
		UC H-USD	0,865%	
		UC H-GBP	0,865%	
		UC H-CHF	0,865%	
		UB C EUR	0,815%	
MC EUR	0,05%			
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à toutes les actions	0,035%	
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	N.A	Appliqués à toutes les actions	Néant	
Commissions de mouvement (de 0 à 100% perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Appliquées à toutes les actions	Actions, change	De 0 à 0,20%
			Instruments sur marché à terme	Néant
Commission de surperformance	Actif net	PC EUR, PD EUR, RC EUR, RD EUR, RC H-USD, RC H-CHF, UC EUR, UC H-USD, UC H-GBP, UC H-CHF, UB C EUR, MC EUR	Néant	

Seules les contributions dues pour la gestion de l'OPC en application du d) du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier et les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances sont hors champ des blocs de frais évoqués dans le tableau ci-dessus.

A l'exception des frais d'intermédiation, des frais de gestion comptable et des frais de dépositaire, l'ensemble des frais évoqués ci-dessus est perçu dans le cadre de la société en participation, qui depuis 1995 assure entre Lazard Frères Banque et Lazard Frères Gestion SAS la mise en commun de leurs moyens tendant à la gestion financière, à la gestion administrative et à l'exécution des mouvements sur les valeurs en portefeuille.

Tous les revenus résultant des techniques de gestion efficace du portefeuille, nets de coûts opérationnels directs et indirects sont restitués à l'OPC. Tous les coûts et frais relatifs à ces techniques de gestion sont pris en charge par l'OPC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action LAZARD EQUITY SRI UC H-GBP	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD EQUITY SRI MC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD EQUITY SRI UC H-CHF	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action LAZARD EQUITY SRI UB C EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD EQUITY SRI UC H-USD	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	800 261 362,06	502 737 335,81
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	637 823 967,92	520 811 532,85
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-425 166 401,41	-325 194 186,65
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	15 847 878,19	13 721 159,22
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	61 813 279,11	26 436 954,46
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	3 290 680,75	63 025 882,53
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-1 569 196,49	-1 277 316,16
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	1 092 301 570,13	800 261 362,06

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action LAZARD EQUITY SRI MC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	192 312,8159	2 830 880,85
Actions rachetées durant l'exercice	-18 793,7946	-279 127,07
Solde net des souscriptions/rachats	173 519,0213	2 551 753,78
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	173 519,0213	
Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	94 387,775	275 568 479,47
Actions rachetées durant l'exercice	-50 770,615	-139 281 653,95
Solde net des souscriptions/rachats	43 617,160	136 286 825,52
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	170 984,522	
Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	3 724,975	7 644 213,38
Actions rachetées durant l'exercice	-2 671,999	-5 532 354,62
Solde net des souscriptions/rachats	1 052,976	2 111 858,76
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	41 726,325	

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	66 264,227	108 644 051,93
Actions rachetées durant l'exercice	-44 294,484	-71 955 824,21
Solde net des souscriptions/rachats	21 969,743	36 688 227,72
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	83 518,634	
Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	106,000	164 163,75
Actions rachetées durant l'exercice	-65,000	-96 565,96
Solde net des souscriptions/rachats	41,000	67 597,79
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	341,000	
Action LAZARD EQUITY SRI UB C EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	1 698,881	17 386 595,29
Actions rachetées durant l'exercice	-5 752,926	-59 372 041,20
Solde net des souscriptions/rachats	-4 054,045	-41 985 445,91
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	9 240,599	
Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	13 073,544	225 585 552,49
Actions rachetées durant l'exercice	-8 699,208	-148 648 834,40
Solde net des souscriptions/rachats	4 374,336	76 936 718,09
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	12 988,588	
Action LAZARD EQUITY SRI UC H-CHF		
Actions souscrites durant l'exercice	0,001	10,67
Actions rachetées durant l'exercice	-	-
Solde net des souscriptions/rachats	0,001	10,67
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	0,001	
Action LAZARD EQUITY SRI UC H-GBP		
Actions souscrites durant l'exercice	0,001	11,52
Actions rachetées durant l'exercice	-	-
Solde net des souscriptions/rachats	0,001	11,52
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	0,001	
Action LAZARD EQUITY SRI UC H USD		
Actions souscrites durant l'exercice	0,001	8,57
Actions rachetées durant l'exercice	-	-
Solde net des souscriptions/rachats	0,001	8,57
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	0,001	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action LAZARD EQUITY SRI MC EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Action LAZARD EQUITY SRI UB C EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Action LAZARD EQUITY SRI UC H-CHF	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Action LAZARD EQUITY SRI UC H-GBP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Action LAZARD EQUITY SRI UC H USD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
LAZARD EQUITY SRI MC EUR FR001400WNG3	Capitalisation	Capitalisation	EUR	2 641 019,71	173 519,0213	15,22
LAZARD EQUITY SRI PC EUR FR0000003998	Capitalisation	Capitalisation	EUR	518 189 196,44	170 984,522	3 030,62
LAZARD EQUITY SRI PD EUR FR0010990606	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	EUR	91 190 325,58	41 726,325	2 185,43
LAZARD EQUITY SRI RC EUR FR0013204187	Capitalisation	Capitalisation	EUR	140 345 881,56	83 518,634	1 680,41
LAZARD EQUITY SRI RD EUR FR0013318730	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	EUR	536 785,92	341,000	1 574,15
LAZARD EQUITY SRI UB C EUR FR001400NKM6	Capitalisation	Capitalisation	EUR	101 178 093,14	9 240,599	10 949,30
LAZARD EQUITY SRI UC EUR FR0013204179	Capitalisation	Capitalisation	EUR	238 220 235,78	12 988,588	18 340,73
LAZARD EQUITY SRI UC H-CHF FR0013204229	Capitalisation	Capitalisation	CHF	10,40	0,001	10 400,00
LAZARD EQUITY SRI UC H-GBP FR0013204195	Capitalisation	Capitalisation	GBP	10,41	0,001	10 410,00
LAZARD EQUITY SRI UC H USD FR0013204203	Capitalisation	Capitalisation	USD	10,50	0,001	10 500,00

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	ALLEMAGNE +/-	PAYS-BAS +/-	ESPAGNE +/-	FINLANDE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	1 071 084,40	488 476,89	249 704,82	123 416,52	62 709,57	38 817,12
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	1 071 084,40					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		= 1 an	1=5 ans	> 5 ans	= 0,6	0,6=1
Total	-	-	-	-	-	-

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	835,53	-	-	-	835,53
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments financiers	NA	-	-	-	-
Total		-	-	-	835,53

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	835,53	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	835,53	-	-	-	-	-	-

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	USD				
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	47,88	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	47,88	-	-	-	-

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2025
Créances		
	Ventes à règlement différé	7 010 419,93
	Souscriptions à recevoir	858 859,68
	Coupons et dividendes en espèces	47 879,11
Total des créances		7 917 158,72
Dettes		
	Achats à règlement différé	3 248 687,53
	Rachats à payer	4 585 041,71
	Frais de gestion fixe	1 090 941,43
Total des dettes		8 924 670,67
Total des créances et des dettes		-1 007 511,95

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2025
Action LAZARD EQUITY SRI MC EUR	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	826,65
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,08
Rétrocessions des frais de gestion	-
Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	4 320 476,61
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,11
Rétrocessions des frais de gestion	-
Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	961 424,65
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,11
Rétrocessions des frais de gestion	-
Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	2 417 972,61
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,83
Rétrocessions des frais de gestion	-
Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	8 194,19
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,83
Rétrocessions des frais de gestion	-
Action LAZARD EQUITY SRI UB C EUR	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	708 274,21
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,63
Rétrocessions des frais de gestion	-
Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	1 660 289,61
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,82
Rétrocessions des frais de gestion	-
Action LAZARD EQUITY SRI UC H-CHF	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	-
Pourcentage de frais de gestion fixes	-
Rétrocessions des frais de gestion	-

	30/09/2025
Action LAZARD EQUITY SRI UC H-GBP	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	-
Pourcentage de frais de gestion fixes	-
Rétrocessions des frais de gestion	-
Action LAZARD EQUITY SRI UC H USD	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	-
Pourcentage de frais de gestion fixes	-
Rétrocessions des frais de gestion	-

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues	-
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-
Garanties données	-
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2025
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2025
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			21 389 150,15
	FR0011291657	LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	18 146 631,15
	FR001400GLN6	LAZARD WELL BEING EC EUR	3 242 519,00
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			21 389 150,15

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	17 308 543,66	14 203 044,16
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	-	-
Revenus de l'exercice à affecter	17 308 543,66	14 203 044,16
Report à nouveau	44,29	142,33
Sommes distribuables au titre du revenu net	17 308 587,95	14 203 186,49

Action LAZARD EQUITY SRI MC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	56 175,42	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	56 175,42	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	56 175,42	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	56 175,42	-
Total	56 175,42	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	8 123 649,39	6 623 789,27
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	8 123 649,39	6 623 789,27
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	8 123 649,39	6 623 789,27
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	8 123 649,39	6 623 789,27
Total	8 123 649,39	6 623 789,27
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	1 431 147,74	1 556 468,87
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 431 147,74	1 556 468,87
Report à nouveau	40,97	140,11
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 431 188,71	1 556 608,98
Affectation :		
Distribution	1 430 795,68	1 556 569,07
Report à nouveau du revenu de l'exercice	393,03	39,91
Capitalisation	-	-
Total	1 431 188,71	1 556 608,98
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	41 726,325	40 673,349
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	34,29	38,27
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	98 571,28	82 946,98

Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	1 245 543,64	1 147 117,50
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 245 543,64	1 147 117,50
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 245 543,64	1 147 117,50
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 245 543,64	1 147 117,50
Total	1 245 543,64	1 147 117,50
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	4 761,66	5 301,73
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	4 761,66	5 301,73
Report à nouveau	3,32	2,22
Sommes distribuables au titre du revenu net	4 764,98	5 303,95
Affectation :		
Distribution	4 763,77	5 301,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	1,21	2,95
Capitalisation	-	-
Total	4 764,98	5 303,95
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	341,000	300,000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	13,97	17,67
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	580,23	440,79

Action LAZARD EQUITY SRI UB C EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	2 042 278,64	1 618 948,95
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 042 278,64	1 618 948,95
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 042 278,64	1 618 948,95
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 042 278,64	1 618 948,95
Total	2 042 278,64	1 618 948,95
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	4 404 987,14	3 251 417,84
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	4 404 987,14	3 251 417,84
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	4 404 987,14	3 251 417,84
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	4 404 987,14	3 251 417,84
Total	4 404 987,14	3 251 417,84
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

Action LAZARD EQUITY SRI UC H USD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	0,01	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	0,01	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	0,01	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	0,01	-
Total	0,01	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

Action LAZARD EQUITY SRI UC H-CHF

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	0,01	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	0,01	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	0,01	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	0,01	-
Total	0,01	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

Action LAZARD EQUITY SRI UC H-GBP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	0,01	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	0,01	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	0,01	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	0,01	-
Total	0,01	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	72 339 523,53	25 640 972,60
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	72 339 523,53	25 640 972,60
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	24 175 406,97	20 653 357,39
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	96 514 930,50	46 294 329,99

Action LAZARD EQUITY SRI MC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	67 840,97	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	67 840,97	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	67 840,97	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	67 840,97	-
Total	67 840,97	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	34 361 923,46	12 332 412,45
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	34 361 923,46	12 332 412,45
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	34 361 923,46	12 332 412,45
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	34 361 923,46	12 332 412,45
Total	34 361 923,46	12 332 412,45
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	6 065 679,08	2 888 362,04
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	6 065 679,08	2 888 362,04
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	24 088 964,04	20 592 709,97
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	30 154 643,12	23 481 072,01
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	30 154 643,12	23 481 072,01
Capitalisation	-	-
Total	30 154 643,12	23 481 072,01
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	9 343 753,75	3 335 843,60
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	9 343 753,75	3 335 843,60
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	9 343 753,75	3 335 843,60
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	9 343 753,75	3 335 843,60
Total	9 343 753,75	3 335 843,60
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	35 808,17	15 402,08
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	35 808,17	15 402,08
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	86 442,93	60 647,42
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	122 251,10	76 049,50
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	122 251,10	76 049,50
Capitalisation	-	-
Total	122 251,10	76 049,50
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action LAZARD EQUITY SRI UB C EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	6 691 467,45	2 042 950,55
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	6 691 467,45	2 042 950,55
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	6 691 467,45	2 042 950,55
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	6 691 467,45	2 042 950,55
Total	6 691 467,45	2 042 950,55
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	15 773 050,48	5 026 001,88
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	15 773 050,48	5 026 001,88
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	15 773 050,48	5 026 001,88
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	15 773 050,48	5 026 001,88
Total	15 773 050,48	5 026 001,88
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action LAZARD EQUITY SRI UC H USD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	0,04	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	0,04	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	0,04	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	0,04	-
Total	0,04	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action LAZARD EQUITY SRI UC H-CHF

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	0,06	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	0,06	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	0,06	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	0,06	-
Total	0,06	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action LAZARD EQUITY SRI UC H-GBP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	0,07	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	0,07	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	0,07	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	0,07	-
Total	0,07	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			1 071 084 402,07	98,06
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 071 084 402,07	98,06
Assurance			47 741 895,20	4,37
ALLIANZ SE-REG	EUR	63 900	22 837 860,00	2,09
AXA SA	EUR	429 880	17 470 323,20	1,60
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	13 680	7 433 712,00	0,68
Automobiles			17 046 988,80	1,56
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	EUR	199 520	17 046 988,80	1,56
Banques commerciales			119 611 861,84	10,97
APERAM	EUR	352 040	9 723 344,80	0,89
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	990 360	16 182 482,40	1,48
BNP PARIBAS	EUR	450 860	34 865 003,80	3,19
INTESA SANPAOLO	EUR	6 750 060	37 894 836,84	3,49
SOCIETE GENERALE SA	EUR	371 650	20 946 194,00	1,92
Composants automobiles			22 812 463,80	2,09
MICHELIN (CGDE)	EUR	746 970	22 812 463,80	2,09
Conglomérats industriels			27 863 844,00	2,55
SIEMENS AG-REG	EUR	121 570	27 863 844,00	2,55
Electricité			13 836 446,00	1,27
LEGRAND SA	EUR	98 410	13 836 446,00	1,27
Equipements électriques			25 439 832,00	2,33
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	107 070	25 439 832,00	2,33
Equipements et fournitures médicaux			28 669 500,00	2,62
ESSILORLUXOTTICA	EUR	103 875	28 669 500,00	2,62
Industrie aérospatiale et défense			33 394 158,00	3,06
AIRBUS SE	EUR	169 170	33 394 158,00	3,06
Logiciels			89 713 183,33	8,21
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	645 583	18 405 571,33	1,69
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	116 550	18 368 280,00	1,68
SAP SE	EUR	196 555	44 794 884,50	4,09
VINCI SA	EUR	69 050	8 144 447,50	0,75
Machines			18 199 240,00	1,67
KONE OYJ-B	EUR	313 780	18 199 240,00	1,67
Marchés de capitaux			67 144 968,42	6,15
BANCO SANTANDER SA	EUR	5 243 080	46 527 091,92	4,26
NORDEA BANK ABP	EUR	1 475 340	20 617 876,50	1,89
Matériaux de construction			13 178 473,44	1,21
IMERYS SA	EUR	587 276	13 178 473,44	1,21
Media			24 983 461,60	2,29
PUBLICIS GROUPE	EUR	305 870	24 983 461,60	2,29

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Producteur et commerce d'énergie indépendants			26 116 031,90	2,39
AIR LIQUIDE SA	EUR	147 663	26 115 678,18	2,39
AIR LIQUIDE SA-PF	EUR	2	353,72	0,00
Produits alimentaires			20 002 585,00	1,83
KERRY GROUP PLC-A	EUR	260 620	20 002 585,00	1,83
Produits chimiques			12 274 129,08	1,12
SYMRISE AG	EUR	165 777	12 274 129,08	1,12
Produits de soins personnels			30 414 297,00	2,78
BEIERSDORF AG	EUR	142 429	12 676 181,00	1,16
L'OREAL	EUR	48 135	17 737 747,50	1,62
L'OREAL SA-PF	EUR	1	368,50	0,00
Produits pharmaceutiques			84 663 699,25	7,75
MERCK KGAA	EUR	211 555	23 154 694,75	2,12
SANOFI	EUR	495 790	38 944 304,50	3,56
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	96 020	22 564 700,00	2,07
Produits pour l'industrie du bâtiment			26 023 190,60	2,38
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	283 910	26 023 190,60	2,38
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			79 529 572,81	7,28
ASML HOLDING NV	EUR	74 575	61 755 557,50	5,65
STMICROELECTRONICS NV	EUR	745 398	17 774 015,31	1,63
Services aux collectivités			25 604 141,40	2,34
E.ON SE	EUR	1 598 760	25 604 141,40	2,34
Services aux professionnels			31 614 826,20	2,89
BUREAU VERITAS SA	EUR	816 580	21 753 691,20	1,99
WOLTERS KLUWER	EUR	84 900	9 861 135,00	0,90
Services clientèle divers			11 000 112,00	1,01
EDENRED	EUR	544 560	11 000 112,00	1,01
Services de télécommunication diversifiés			56 843 305,30	5,20
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	1 068 610	31 000 376,10	2,83
ORANGE	EUR	1 871 320	25 842 929,20	2,37
Services financiers diversifiés			53 958 971,60	4,94
AMUNDI SA	EUR	156 310	10 535 294,00	0,96
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	109 680	25 018 008,00	2,29
FERROVIAL SE	EUR	377 320	18 405 669,60	1,69
Services liés aux technologies de l'information			40 123 861,00	3,67
CAPGEMINI SE	EUR	100 020	12 357 471,00	1,13
THALES	EUR	104 150	27 766 390,00	2,54
Textiles, habillement et produits de luxe			23 279 362,50	2,13
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	44 725	23 279 362,50	2,13

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			21 389 150,15	1,96
OPCVM			21 389 150,15	1,96
Gestion collective			21 389 150,15	1,96
LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	EUR	8 417	18 146 631,15	1,66
LAZARD WELL BEING EC EUR	EUR	2 900	3 242 519,00	0,30
Total			1 092 473 552,22	100,02

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
G2/A/USD/EUR/251016	-	-	USD	0,26	EUR	-0,26	FR0013204203
G2/A/USD/EUR/251016	-	-0,01	USD	8,50	EUR	-8,51	FR0013204203
G4/A/GBP/EUR/251016	-	-	GBP	0,36	EUR	-0,36	FR0013204195
G4/A/GBP/EUR/251016	-	-0,09	GBP	11,45	EUR	-11,54	FR0013204195
G5/A/CHF/EUR/251016	-	-0,02	CHF	10,70	EUR	-10,72	FR0013204229
G5/A/CHF/EUR/251016	-	-	CHF	0,33	EUR	-0,33	FR0013204229
Total	-	-0,12		31,60		-31,72	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	1 092 473 552,22
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-0,12
Autres actifs (+)	8 752 688,70
Autres passifs (-)	-8 924 670,67
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	1 092 301 570,13

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action LAZARD EQUITY SRI MC EUR	EUR	173 519,0213	15,22
Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR	EUR	170 984,522	3 030,62
Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR	EUR	41 726,325	2 185,43
Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR	EUR	83 518,634	1 680,41
Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR	EUR	341,000	1 574,15
Action LAZARD EQUITY SRI UB C EUR	EUR	9 240,599	10 949,30
Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR	EUR	12 988,588	18 340,73
Action LAZARD EQUITY SRI UC H-CHF	CHF	0,001	10 400,00
Action LAZARD EQUITY SRI UC H-GBP	GBP	0,001	10 410,00
Action LAZARD EQUITY SRI UC H USD	USD	0,001	10 500,00

8. TEXTE DES RÉSOLUTIONS

LAZARD EQUITY SRI

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 10, avenue Percier, 75008 Paris
438 703 050 RCS PARIS

RESOLUTION D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à :

17 308 587,95 € Somme distribuable afférente aux revenus nets
96 514 930,50 € Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide leur affectation comme suit :

1. Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « MC EUR » :	Capitalisation	56 175,42 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation	8 123 649,39 €
- Action « PD EUR » :	Distribution	1 430 795,68 €
	Report	393,03 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation	1 245 543,64 €
- Action « RD EUR » :	Distribution	4 763,77 €
	Report	1,21 €
- Action « UB C EUR » :	Capitalisation	2 042 278,64 €
- Action « UC EUR » :	Capitalisation	4 404 987,14 €
- Action « UC H USD » :	Capitalisation	0,01 €
- Action « UC H CHF » :	Capitalisation	0,01 €
- Action « UC H GBP » :	Capitalisation	0,01 €

a) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « PD EUR » au jour du détachement recevra un dividende de **34,29 €** qui sera détaché le **14 janvier 2026** et mis en paiement le **16 janvier 2026**.

b) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « RD EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **13,97 €** qui sera détaché le **14 janvier 2026** et mis en paiement le **16 janvier 2026**.

2. Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « MC EUR » :	Capitalisation	67 840,97 €
- Actions « PC EUR » :	Capitalisation	34 361 923,46 €
- Actions « PD EUR » :	Report	30 154 643,12 €
- Actions « RC EUR » :	Capitalisation	9 343 753,75 €
- Actions « RD EUR » :	Report	122 251,10 €
- Action « UB C EUR » :	Capitalisation	6 691 467,45 €
- Action « UC EUR » :	Capitalisation	15 773 050,48 €
- Action « UC H USD » :	Capitalisation	0,04 €
- Action « UC H CHF » :	Capitalisation	0,06 €
- Action « UC H GBP » :	Capitalisation	0,07 €

Rappel : Dividendes mis en paiement au titre des 4 derniers exercices :

<u>Exercices :</u>	<u>Montant unitaire/action</u>
au 30/09/2024	38,27 € catégorie actions « PD EUR »
au 30/09/2023	28,85 € catégorie actions « PD EUR »
au 30/09/2022	31,56 € catégorie actions « PD EUR »
au 30/09/2021	17,77 € catégorie actions « D »
au 30/09/2024	17,67 € catégorie actions « RD EUR »
au 30/09/2023	10,34 € catégorie actions « RD EUR »
au 30/09/2022	12,20 € catégorie actions « RD EUR »
au 30/09/2021	4,09 € catégorie actions « RD »

9. ANNEXE(S)

Communication périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Lazard Equity SRI

Identifiant d'entité juridique : 969500RSED26UP4SLS75

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des bonnes pratiques de gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 88,04% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques (E/S) mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, de l'analyse des titres et du processus d'intégration ESG décrit ci-dessous, le portefeuille promeut les caractéristiques environnementales suivantes :

Politique environnementale :

- Intégration par les entreprises des facteurs environnementaux adaptés au secteur, à l'implantation géographique et à tout autre facteur matériel pertinent
- Élaboration d'une stratégie et d'un système de management environnemental
- Élaboration d'une stratégie climatique

Maîtrise des impacts environnementaux :

- Limitation et adaptation au réchauffement climatique
- Gestion responsable de l'eau et des déchets
- Préservation de la biodiversité

Gestion de l'impact environnemental des produits et services :

- Écoconception des produits et services
- Innovation environnementale

ainsi que les caractéristiques sociales suivantes :

Respect des droits humains :

- Prévention des situations de violations des droits humains
- Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes
- Respect de la vie privée et protection des données

Gestion des ressources humaines :

- Dialogue social constructif
- Formation et gestion des carrières favorables au développement humain
- Promotion de la diversité
- Santé, sécurité et bien-être au travail

Gestion de la chaîne de valeur :

- Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
- Qualité, sécurité et traçabilité des produits

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit est mesurée par des indicateurs de durabilité. Leur description figure ci-dessous.

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :

L'analyse ESG des titres détenus en direct se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du Conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

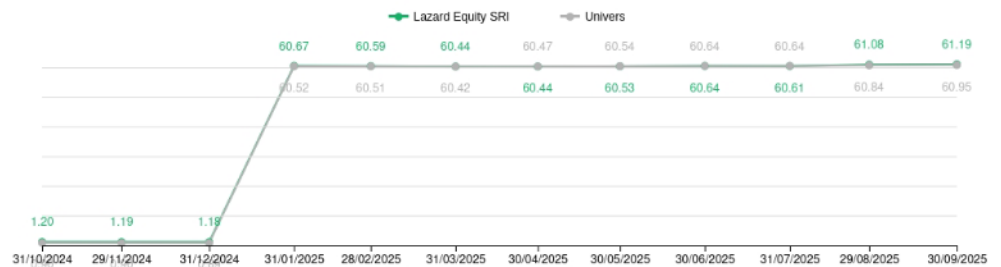
Chaque pilier E, S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum cinq indicateurs-clés pertinents par dimension.

Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

Au niveau du contrôle des éléments de la stratégie d'investissement avec un prestataire de données externe :

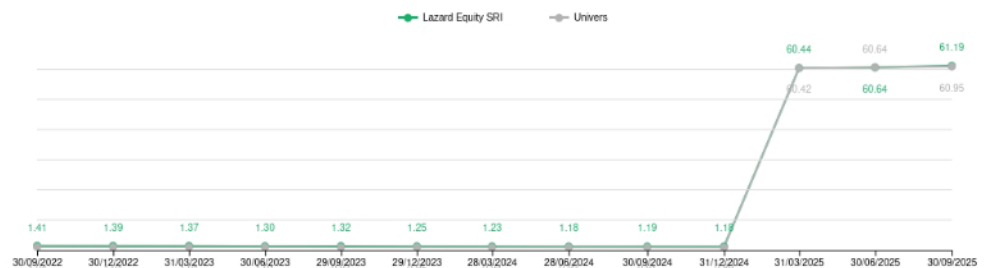
De plus, pour confirmer la robustesse du modèle interne, les analystes-gestionnaires en charge de la gestion comparent la notation ESG moyenne du portefeuille à celle de son univers ESG de référence.

Évolution du score ESG



L'univers ESG de référence du portefeuille est :
L'univers actions de la zone Euro fourni par nos partenaires ESG.

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?



Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

La définition de l'investissement durable au sens de SFDR se fonde sur la sélection d'indicateurs qui manifestent d'une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs en matière environnementale ou sociale, étant entendu que ces investissements ne doivent pas causer de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les indicateurs environnementaux retenus sont les suivants :

- Empreinte carbone (PAI 2)
- Intensité carbone (PAI 3)
- Augmentation implicite de température (ITR)
- Nombre de brevets « bas carbone » détenus

Les indicateurs en matière sociale retenus sont les suivants :

- % de femmes dans le management exécutif
- Nombre d'heures de formation pour les employés
- Couverture des avantages sociaux
- Politiques de diversité par le management

La contribution substantielle se mesure par l'application de seuils par indicateur.

Le tableau ci-dessous présente les règles (objectifs) fixées pour chaque indicateur ainsi que le résultat obtenu sur la période écoulée. Le résultat est la part moyenne du portefeuille investi dans les entreprises respectant ces critères, calculée sur une base trimestrielle. La part moyenne est calculée selon les positions moyennes constatées sur la période écoulée, couplées avec les données extra-financières en date de valeur de fin de période.

	Règle	Part moyenne du portefeuille
Empreinte carbone en M	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	13,86%
Intensité carbone	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	31,36%
Augmentation température implicite en 2050	≤2°C	66,01%
Nombre de brevets bas carbone	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	35,16%
Alignement à la Taxonomie européenne	Supérieur ou égal à 10%	19,31%
Approbation de la trajectoire par SBTi	Trajectoire et ses objectifs climatiques approuvés par la Science Based Targets initiative	67,84%
% femmes dans le management exécutif	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	25,25%
Nombre heures de formation pour les salariés	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	7,19%
Couverture des avantages sociaux	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	11,80%
Politiques de diversité par le management	Voir présentation www.lazardfreresgestion.fr	45,16%

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés. Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique "méthodologie de l'investissement durable" :

www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Notre-approche_147.html#section05."

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux :

- d'une part, ils sont intégrés à l'analyse interne de chaque titre suivi, effectuée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles internes d'analyse ESG.
- de plus, ils sont utilisés pour évaluer la part d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail et de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail est un indicateur clé pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les investissements réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en suivant une note de gouvernance d'un fournisseur de donnée et la note interne sur le pilier Gouvernance.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion Actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

De plus, comme précisé ci-dessus, l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR est pris en compte dans la définition de l'investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants		Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
1	ASML HOLDING N.V.	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	5,11%	PAYS-BAS
2	SAP SE	INFORMATION ET COMMUNICATION	4,70%	ALLEMAGNE
3	SANOFI SA	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	3,94%	FRANCE
4	BANCO SANTANDER, S.A.	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	3,68%	ESPAGNE
5	DEUTSCHE TELEKOM AG	INFORMATION ET COMMUNICATION	3,33%	ALLEMAGNE
6	BNP PARIBAS SA	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	3,24%	FRANCE
7	INTESA SANPAOLO SPA	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	3,09%	ITALIE
8	L'AIR LIQUIDE SOCIETE ANONYME POUR L'ETUDE ET L'EXPLOITATION DES PROCEDES GEORGES CLAUDE SA	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	3,01%	FRANCE
9	ESSILORLUXOTTICA SA	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	2,79%	FRANCE
10	DEUTSCHE BOERSE AG	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	2,65%	ALLEMAGNE
11	SIEMENS AKTIENGESELLSCHAFT	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	2,55%	ALLEMAGNE
12	ALLIANZ SE	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	2,52%	ALLEMAGNE
13	L'OREAL SA	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	2,45%	FRANCE
14	PUBLICIS GROUPE S.A.	ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	2,40%	FRANCE
15	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	2,29%	FRANCE

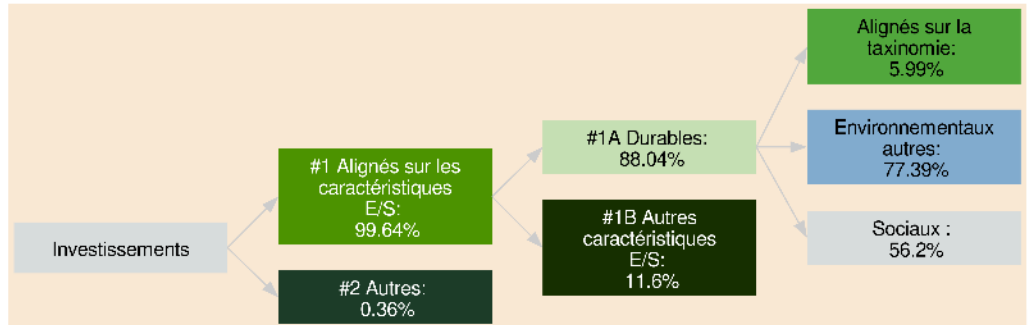
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
Du 01/10/2024 au 30/09/2025



L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

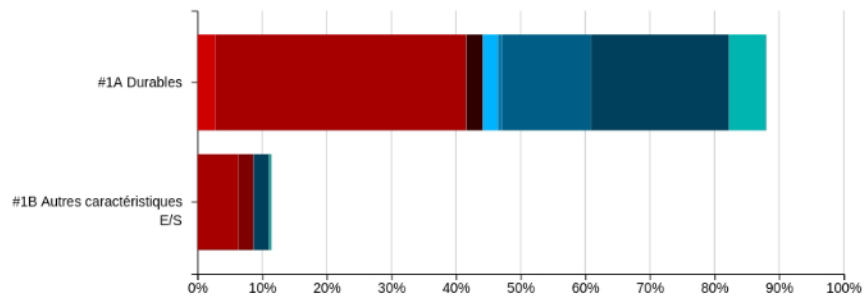
La catégorie #2 Autres inclut les investissements restant du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales non considérés comme des investissements durables.

Un investissement est considéré comme durable s'il respecte au moins une des règles présentées plus haut. Une entreprise peut ainsi être considérée comme durable au plan environnemental tout comme au plan social.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



	#1A Durables	#1B Autres caractéristiques E/S
Agriculture, sylviculture et pêche		0.01%
Industries extractives	2.78%	
Industrie manufacturière	38.78%	6.29%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0.04%	2.38%
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0.02%	0.01%
Construction	2.56%	
Commerce; réparation d'automobiles et de motos	2.29%	0.01%
Transports et entreposage		0.02%
Hébergement et restauration	0.61%	
Information et communication	13.81%	
Activités financières et d'assurance	21.33%	2.34%
Activités immobilières	0.02%	0.02%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5.71%	
Activités de services administratifs et de soutien		0.30%
Administration publique		0.01%
Santé humaine et action sociale	0.01%	
OPC	0.06%	0.05%

L'exposition au secteur des combustibles fossiles était de 2,81% en moyenne sur la période.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

Oui :

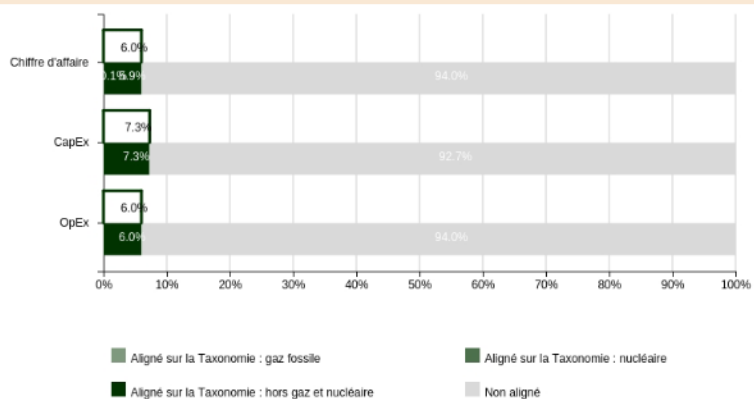
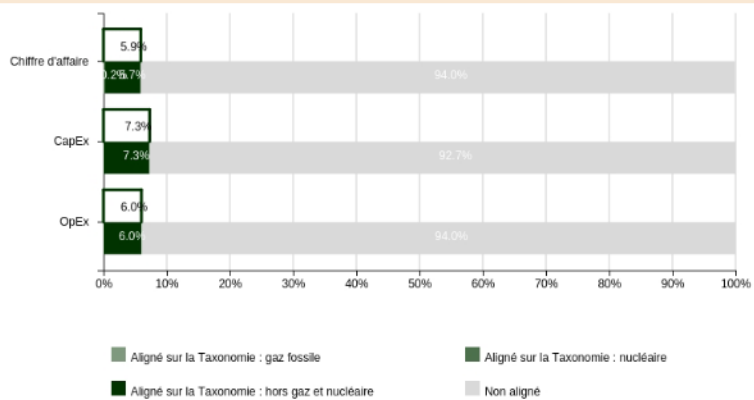
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du chiffre d'affaires pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.

Le calcul des pourcentages d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se base sur des données estimées.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités transitoires ou habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE est de 77,39%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs environnementaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

La part d'investissements durables sur le plan social est de 56,20%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs sociaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La catégorie « autres » est principalement composée d'OPC monétaires et de liquidités. Sur la période écoulée, la poche « autres » représentait en moyenne 0,36%.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants utilisés dans le cadre de la stratégie d'investissement pour atteindre les objectifs environnementaux et sociaux promus par ce produit couvrent, pour les titres en direct en portefeuille :

- Le taux d'analyse extra-financière

Le taux d'analyse extra-financière des investissements en titres vifs du produit est supérieur à 90%. Ce taux s'entend en pourcentage de l'actif total à l'exclusion des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics et des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires (qui sont alors plafonnés à 10% du total de l'actif à tout moment).

Au cours de la période écoulée, le taux d'analyse extra-financière a été en moyenne de 99,64%.

- La notation ESG moyenne du portefeuille

Les analystes-gestionnaires s'assurent que la notation moyenne pondérée ESG du portefeuille soit supérieure à celle de la moyenne de l'univers de référence en utilisant le référentiel de notation extra-financière de ISS ESG, après élimination des 25% des valeurs les moins bien notées.

L'univers ESG de référence du portefeuille est :
L'univers actions de la zone Euro fourni par nos partenaires ESG..

De plus, la société de gestion procède à des exclusions en amont des investissements :

- Exclusions normatives relatives aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) et aux violations du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Exclusions sectorielles (tabac, charbon thermique, énergies fossiles non conventionnelles, huile de palme).
- Exclusions géographiques (paradis fiscaux de la liste GAFI).
- Le fonds respecte les exclusions mentionnées au cahier des charges du label ISR.
- Le fonds respecte les exclusions PAB au sens du règlement délégué (UE) 2020/1818.

Pour plus d'information, merci de consulter le "code de transparence" :
www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Notre-approche_147.html#section05.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier a les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promet.

Loi Energie Climat (LEC)

ART 29 : LOI ENERGIE CLIMAT (LEC)

L'information concernant l'article 29 LEC sera disponible sur le site internet de Lazard Frères Gestion,
https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fonds_71.html